

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Rumeur et presse écrite

Klein, Annabelle; MARIE, Sylvie

Published in:
La galaxie des rumeurs

Publication date:
1995

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Klein, A & MARIE, S 1995, Rumeur et presse écrite. dans *La galaxie des rumeurs*. Vie Ouvrière , Bruxelles, pp. 41-107.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Annabelle Klein et Sylvie Marié

INTRODUCTION

La rumeur est un sujet qui, depuis la seconde guerre mondiale, a fait naître beaucoup d'émulation dans les milieux scientifiques. Bien que des découvertes intéressantes aient vu le jour (on peut mieux aujourd'hui "démonter une rumeur", en comprendre les mécanismes, etc.), le constat est unanime : la rumeur reste indéfinissable. Elle appartient au monde autant que le monde lui appartient.

Qu'on la prenne par n'importe quel bout, elle est partout et nulle part. Sa source ? Elle peut naître d'un événement, d'une parole, d'un rien du tout ou d'un fantôme caché. Son contenu ? Elle englobe tout : elle parle de racisme, d'animaux féroces, de dévaluation, de réputation,.... Son canal ? Le bouche-à-oreille, les médias écrits, audiovisuels nationaux, locaux, internationaux... Son domaine ? Le social, l'économique, le politique, le local, le macro-social... Sa couleur ? Rose parfois, noire souvent... Sa validité ? Elle est tantôt vraie, tantôt fausse, ...

"En fait, le concept se dérobe quand on croit l'avoir cerné. Chacun croit savoir reconnaître une rumeur quand il en rencontre une mais personne n'arrive à en donner une définition satisfaisante"⁵⁹

Ainsi, tout le monde sait de quoi il s'agit. C'est comme s'il y avait un ressenti, une "culture partagée" sur le sujet. Une définition courante au fond, qui permet d'en parler mais qui flanche dès qu'on la creuse un peu.

"En somme, si chacun a le sentiment très fort de l'existence des rumeurs, aucun consensus n'existe pour délimiter avec précision où commence et où finit le phénomène"⁶⁰

Voici donc la difficulté lorsque l'on se penche sur la rumeur : cette espèce de décalage entre l'usage courant du terme, son sens commun et le vide ou à l'inverse, le trop plein scientifique qui se heurte à l'indéfinition. Jusqu'à se demander si l'on parle de la même chose : la rumeur comme construction collective⁶¹ a-t-elle quelque chose à voir avec l'information fausse ?

La rumeur en tant que phénomène sociologique intéresse et intéressera encore. Ses tentatives de définition en tant qu'objet social évoluent mais nous avons renoncé à chercher dans le sens d'une "mise en définition" selon des critères exclusifs. En ce sens,

nous rejoignons les points de vue de plusieurs auteurs qui envisagent la rumeur comme un élément naturel de la communication humaine :

"Il s'agit, en effet, d'un phénomène dont la complexité renverse les constructions du théoricien, les illusions simplificatrices du technicien et au-delà, les certitudes acquises de chacun. Cette complexité, c'est celle des relations entre individus, entre groupes d'individus, aux intérêts sinon opposés, du moins différents. Cette complexité, c'est aussi celle de la société dans laquelle nous vivons dont les mécanismes sont aujourd'hui de plus en plus difficiles à maîtriser. Dans cette société, la rumeur est et sera un fait de communication à prendre en compte. Elle peut cesser d'être une menace pour devenir un outil, à condition de redécouvrir qu'avant d'être une technique ou un métier, la communication c'est aussi et avant tout, la relation entre des individus libres de leur jugement"⁶²

Les composantes du phénomène appellent la pluridisciplinarité des sciences humaines et dans cet article, nous avons choisi de tenter de poser une petite pierre bien précise.

En effet, bien que l'ayant longtemps identifiée comme "la communication du bouche-à-oreille", les chercheurs admettent aujourd'hui que la rumeur passe aussi par les médias. Or, dans cet univers-là, les explorateurs se sont faits moins nombreux. La chose est admise mais il n'existe pas, à notre connaissance, d'étude systématique à ce sujet.

L'on pourrait considérer d'emblée qu'il existe déjà un certain type de presse "faite pour cela" : la presse à sensation, par exemple. L'on pourrait aussi considérer qu'il existe des rubriques réservées à cela : bien des journaux ont une rubrique à "potins", d'échos plus ou moins indiscrets⁶³. Ce n'est pas dans ce terrain que nous avons tenté de faire des fouilles mais au contraire, là où on n'attend pas la rumeur : dans la presse d'information générale.

Dès le départ, le paradoxe surgissait : si l'on admet que la rumeur ne prend toute sa signification que lorsqu'elle "fonctionne" à la manière d'une croyance que l'on transmet, comment la "débusquer" ? On pourrait en effet croire que le journaliste, comme tout quidam, recevra l'information comme une "vérité" et que, sans sourcilier, il la fera circuler... avec pour seules différences qu'il lui confèrera une audience élargie et y apportera un certain crédit. Cette information passera dans le journal comme des milliers d'autres. Son caractère "rumoral" ne deviendra perceptible que si des faits la démentent ou la confirment ultérieurement.

Nous nous retrouvons donc dans les méandres de "l'insaisissable rumeur" qui perce tous les filtres et s'insinue dans le monde sans que quiconque ait pu s'y attendre. Les inévitables questionnements du pourquoi, comment, à quel moment... faisaient à nouveau surface et avec eux, cette introuvable définition qui donnerait réponse à ces questions.

L'invisibilité de "cette rumeur-là" nous menait dans la même impasse que la recherche d'une définition conceptuelle. Dès lors, puisqu'elle se cache, cherchons-la là où elle se montre! Repérons la rumeur en gros titre, en entrefilet, en minuscule, en majuscule...

Il va sans dire que nous faisons glisser le niveau, le but n'étant plus de se poser la question du "qu'est-ce qu'une rumeur ?" mais celle du "qu'est ce qu'on dit de la rumeur ?"

C'est se rapprocher du sens, sinon commun (quoique!), au moins journalistique du terme. Nous ne sommes plus dans l'étude d'un concept psycho-sociologique mais dans l'étude d'une image : l'image de la rumeur dans la presse.

Il s'agit tout d'abord d'observer plus exhaustivement si la rumeur est dite dans la presse. Et si oui, comment.

Par cette démarche, nous ne pensons pas nous éloigner de la problématique de la définition de la rumeur. Plutôt que de la chercher dans l'étymologie du terme, dans le dictionnaire comme le firent certains auteurs, nous tâchons de pouvoir décortiquer un usage qui est fait du terme par la presse.

Et si l'on admet, à la suite de KAPFERER notamment, que ce que disent les médias est une des deux sources du savoir pour les gens avec ce que véhicule le groupe, nous pouvons penser que la présentation de la rumeur par la presse influera sur la perception que les gens en auront.

Peut-être par ce biais-là, arriverons-nous à toucher plus en profondeur le sens commun du terme grâce au matériel médiatique et à rejoindre les données de base du concept scientifique de la rumeur.

Bien entendu, cette démarche implique un certain risque. Celui de laisser filer entre les mailles de notre filet des rumeurs traitées sur le même mode que l'information. En effet, nous savons que les rumeurs médiatisées peuvent emprunter les mêmes formes que l'information. C'est encore le jeu préféré (sinon un élément de sa définition) de la rumeur : elle se cache.

L'anecdote suivante illustre à merveille cette difficulté inhérente à notre travail :

N'osant avouer à ses voisins qu'elle ne pouvait se permettre de partir en vacances, une famille luxembourgeoise s'est cachée dans le sous-sol de sa maison pendant quinze jours pour donner le change.

Les parents et leurs deux enfants de sept et neuf ans ont fermé tous les volets de leur habitation et caché leur voiture dans le garage avant de commencer à camper dans leur cave humide.

Le subterfuge a été découvert par la police de Steinfort, près de la frontière belge, qui, voyant de la lumière percer par les volets d'un soupirail, a pénétré dans la maison en croyant avoir affaire à des cambrioleurs"

Voici le contenu du télex envoyé le 20 août 1992 par l'agence Reuter à toutes les rédactions.

Une telle information ne peut qu'être relevée par nos journalistes qui y verront sans aucun doute un fait divers particulièrement révélateur de certains travers de notre société moderne.

Ainsi, dès le lendemain, "Le Soir" titre **Des vacances à la cave** et répercute l'information telle qu'elle est présentée dans le télex. (Cf. Annexe 1)

Cependant, Jean-François DUMONT, journaliste à "La Libre Belgique", on ne sait trop pour quelle raison, reste sceptique. Quelque chose lui met la puce à l'oreille : d'abord,

L'Agence France Presse signale que la famille luxembourgeoise s'est réfugiée dans sa cave pendant une période de dix jours tandis que Reuter parle de quinze jours. Ensuite, l'AFP explique que c'est lors d'une patrouille de gendarmerie que la famille a été retrouvée alors que Reuter parle de "la police de la ville".

Jean-François DUMONT décide de vérifier ces éléments et c'est à partir de ce moment qu'il va s'engager dans le monde de la rumeur.

Il découvre d'abord qu'il n'y a pas de police à Steinfort. A la gendarmerie de la ville, il apprend qu'aucune patrouille n'a jamais découvert la moindre famille en cave !

Surpris, Jean-François DUMONT contacte ses collègues du journal de la région concernée, le "Luxemburger Wort", qui n'avait pas diffusé la nouvelle. "Cette histoire, nous l'avons déjà entendue voici dix ans. Elle est évidemment fautive. C'est une rumeur récurrente.", s'entend-il répondre.

Nous ne connaissons sans doute jamais ce qui a poussé les agences à répercuter de telles histoires et d'ailleurs ce n'est pas notre propos. Ce que nous avons voulu montrer, c'est que notre travail est soumis à ce genre d'incident : "Le Soir" ne nous permettait pas de déceler la rumeur puisque celle-ci était traitée à la manière d'un fait divers. Ainsi, cet article n'aurait certainement pas fait partie de notre corpus. Par contre, l'article de Jean-François DUMONT paru dans "La Libre Belgique" aurait difficilement pu ne pas en faire partie puisqu'il consiste essentiellement à démonter cette rumeur et que le titre lui-même est déjà tout à fait révélateur : **Bienvenue au club de la rumeur...** (Cf. Annexe 2).

Ainsi, malgré cette limite, nous avons tenté de repérer la rumeur là où elle se montre dans ce contexte particulier qu'est la presse écrite d'information générale.

C'est là notre principal objectif : considérant à ce stade la rumeur comme un fait de communication universel et intemporel, examinons le traitement qui en est fait par le média, simple "relais grossissant" du phénomène. Cessons de l'isoler en laboratoire et considérons-le dans son vécu, son expression quotidienne...

Présentation

La présentation de cette partie de notre recherche comporte trois volets calqués sur le modèle de la communication de SHANNON et WEAVER :

émetteur ———> message ———> récepteur

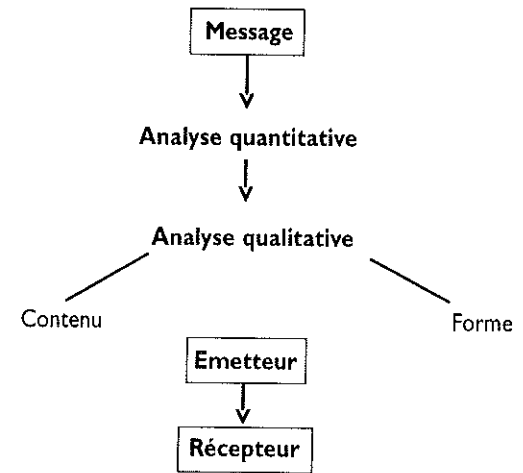
Nous sommes conscientes que ce modèle est réducteur puisqu'il ne met pas l'accent sur les interactions et le contexte dans lequel évoluent ces différents éléments. Aussi ce modèle va-t-il un peu à l'encontre de la démarche générale de notre analyse puisqu'il n'englobe pas tous les facteurs intervenant dans le processus. Il faut donc considérer ce schéma tout d'abord comme fragment d'un ensemble et ensuite comme simple moyen de présentation.

Nous maintiendrons la chronologie de notre recherche en débutant par l'étude du **message**, c'est-à-dire le message journalistique sur la rumeur issu du dépouillement de deux quotidiens nationaux.

Cette analyse sera, à son tour, scindée en deux parties. Elle sera d'abord quantitative : nous y présenterons les résultats obtenus dans notre corpus. Elle s'attachera ensuite aux résultats qualitatifs tant au niveau du contenu que de la forme de la rumeur. En effet, nous étudierons d'abord les différentes images de la rumeur véhiculées dans la presse... et nous découvrirons par ailleurs un style journalistique, une forme donc, proche de la rumeur que nous avons qualifié "d'écriture rumorale".

Ensuite, nous donnerons la parole aux créateurs de messages, aux **émetteurs** : les journalistes. Leurs témoignages seront fort utiles à la compréhension de certaines pratiques journalistiques et attitudes face à la rumeur. Les domaines économique, boursier et financier seront largement représentés et les témoignages mettront en évidence les spécificités de ces domaines dans le traitement de la rumeur.

Enfin, nous tenterons de nous pencher sur la dernière composante de notre schéma : le **récepteur**.



Afin de faciliter la lecture de ce qui va suivre, voici la présentation qui se dégage de ce plan de travail :

La rumeur et le message médiatique

Analyse quantitative

Démarche

Résultats

Analyse qualitative

La rumeur dans son contenu

Aperçu chiffré

La rumeur noir sur blanc

La rumeur dans sa forme : l'écriture rumorale

La rumeur et les journalistes

La rumeur et les lecteurs

LA RUMEUR ET LE MESSAGE MÉDIATIQUE

Analyse quantitative

Démarche

Deux journaux nationaux d'information générale, Le Soir et La Libre Belgique (LLB), ont été "ratissés" sur une période d'un mois (du 15 septembre au 15 octobre 92). Dès le départ, étant donné la masse importante de matière, certaines sélections ont été effectuées. Ainsi, les pages locales considérées comme lieux prolifiques en "potins", les retranscriptions d'interviews souvent porteuses de polémiques et de prises de position toutes personnelles et enfin les pages "sport" et "culture, spectacle, TV" ont été soustraites de notre champ d'observation.

Le souci étant de repérer la rumeur là où l'on est en droit de l'attendre le moins : dans le domaine de la "grande actualité", d'une presse qualifiée "d'objective et de rationnelle" pour ensuite analyser comment elle y était présente.

Ainsi, une première lecture devait nous mener à sélectionner tous les articles dans lesquels apparaissaient le terme "rumeur" et/ou l'un de ses synonymes.

Assez rapidement, nous nous sommes trouvées face à des articles qui, sans utiliser cette terminologie, ne présentaient pas moins de flou ou d'incertitude que leurs homologues qui identifiaient la rumeur. Pouvions-nous dès lors supposer qu'il existait un "style", une façon de présenter l'information qui "prête à rumeur" ou qui lui ressemble ? Nous avons opté pour cette hypothèse et affiné notre grille de lecture à la lumière de certaines caractéristiques de la rumeur. En fin de course, il nous était permis de croire qu'il existe une "écriture rumorale".

La constitution de notre corpus issu du ratissage journalistique a été effectuée selon deux critères principaux :

- la présence du mot rumeur ou l'un de ses synonymes
- un ton rumorale (celui-ci sera défini plus loin).

Au-delà du "coup de sonde" dans la presse pour y repérer la présence de la rumeur, notre étude prenait ainsi une double direction : celle de l'analyse d'une image et d'un usage ainsi que celle d'une forme.

Résultats

Du 15 septembre au 15 octobre 1992, nos deux quotidiens nationaux nous offrent à lire 3012 articles dans tous les domaines (exception faite des sélections précitées). Ce nombre de papiers se répartit de manière quasi similaire entre les deux journaux choisis :

1494 articles sont répertoriés dans LLB tandis que "Le Soir" en contient 1518 (respectivement 49,6 % et 50,4 %).

Tous ces articles ont été attentivement lus et 622 d'entre eux ont été considérés comme étant "rumoraux" ou ayant trait à la rumeur et ont donc été sélectionnés pour

la constitution de notre corpus. L'ensemble de ces articles comprend :

- Des articles de fond sur la rumeur
- Des articles relatant une ou plusieurs rumeurs
- Des articles où le mot "rumeur" ou un de ses synonymes est présent (en titre, en intertitre ou dans le corps de l'article)
- Des articles faisant référence à leur source de manière incertaine
ex. : selon certains, on dit que, selon les spécialistes, ...
- Des articles introduisant l'incertitude
ex. : points d'interrogation, conditionnels, prévisions, hypothèses, ...
- Des articles où l'on décèle un "ton rumorale", c'est-à-dire où le mot "rumeur" n'est pas nécessairement présent et où, pourtant, le journaliste utilise un style, un ton similaire à ceux qui participent à la circulation de rumeurs
ex. : Il paraît que, dans les couloirs feutrés, ...

Voici notre corpus ainsi constitué.

On sent bien que cette classification appelle une distinction importante. Les trois premières catégories d'articles concernent la présence de la rumeur dans la presse **dans son contenu** tandis que les trois dernières catégories s'interrogent davantage sur la présence de la rumeur dans la presse **dans sa forme**. En effet, les articles de fond sur la ou une rumeur, ceux qui relatent une ou des rumeurs ainsi que les papiers comprenant le mot "rumeur" ou un synonyme, tous ces articles parlent de rumeurs, sont dans leur contenu apparentés à celle-ci, même si, nous le verrons plus tard, la rumeur n'est pas toujours au centre de l'article.

Les articles répondant à ces caractéristiques ont été répertoriés au nombre de 75, c'est-à-dire 12% du corpus total.

Par contre, les articles faisant référence à leur source de manière incertaine, ceux qui introduisent l'incertitude et les articles où l'on peut déceler un "ton rumorale" ne parlent pas nécessairement de rumeurs, ils parlent rumeur, ils parlent plutôt de façon rumorale, à la manière de la rumeur. Ce sont les articles où la rumeur est présente dans la forme de l'article, dans son style. C'est ce que nous avons appelé "l'écriture rumorale".

Les articles utilisant "l'écriture rumorale" sont au nombre de 547, ce qui représente environ 88 % du corpus total. Ainsi donc, une large majorité d'articles a été retenue dans notre corpus parce que ces derniers avaient une forme "rumorale", c'est-à-dire que leur contenu était souvent bien loin de la problématique de la rumeur, mais que leur style particulier, leur forme, leur écriture contenait des éléments proches des ingrédients de la rumeur. En effet, ces articles regroupaient, par leur forme toujours, diverses caractéristiques de la rumeur orale telles qu'elles ont été découvertes par les chercheurs qui se sont penchés sur le phénomène (cf. Tableau comparatif. P. 50)

Néanmoins, certains articles (26) cumulent les deux critères de sélection, c'est-à-dire qu'ils répondent à la fois au critère de présence de la rumeur dans le contenu de l'article et à celui de "l'écriture rumorale".

Nous avons ensuite essayé de connaître la répartition de l'ensemble de ces articles en fonction des différents domaines afin de savoir si certains de ceux-ci étaient plus ou moins sujets à rumeurs ou à "articles rumeurs".

Voici la typologie selon laquelle nous avons classé l'ensemble de ces articles :

1. ECONOMIE (dans le sens large du terme : micro et macro-économie, micro et macro-finance)
2. POLITIQUE ET ADMINISTRATION
3. ENSEIGNEMENT
4. TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES
5. SOCIETE (immigration, sécurité, écologie, catastrophes, social, ...)
6. JUDICIAIRE
7. MILITAIRE
8. SCIENCES ET SANTE

C'est du domaine économique qu'est issue la majorité de nos articles puisqu'il héberge 196 d'entre eux, ce qui représente 31,5% du corpus total.

Les sujets politiques emportent 186 articles (ce qui est très proche du domaine économique) et le secteur "société", 73. Le domaine "techniques et technologies" est particulièrement peu représenté puisque seuls deux articles y faisant référence ont été répertoriés tandis que les secteurs militaire (56), judiciaire (63), "enseignement" (35) et "sciences et santé" (11) se partagent plus ou moins le tiers de l'ensemble.

Tableau récapitulatif de la répartition des articles "rumeurs" par domaine

DOMAINES	NOMBRE D'ARTICLES	POURCENTAGE
1. Economie	196	31,5%
2. Politique & Administration	186	30,0%
3. Enseignement.	35	5,6%
4. Techniques & technologies	2	0,3%
5. Société	73	11,8%
6. Judiciaire	63	10,1%
7. Militaire	56	9,0%
8. Sciences et santé	11	1,7%
TOTAL	622	100,0%

Cette répartition soulève plusieurs points :

- La répartition de nos articles par domaine témoigne certainement des secteurs dominants de la presse en général. En effet, si les articles touchent en majorité aux domaines économiques et politiques, c'est, dans un premier temps, parce que ces secteurs sont largement représentés dans nos journaux.

- Cependant, il nous semble important de souligner qu'outre cette corrélation, nous pouvons en dégager une autre : les articles contiennent davantage d'éléments rumeurs lorsque l'intérêt informationnel est de type ex-ante, c'est-à-dire prévisionnel et non ex-post. Nous pouvons ainsi mieux expliquer les causes d'une si grande présence de la rumeur dans des secteurs comme la politique et l'économie où l'information trouve le plus souvent sa pertinence et son intérêt dans le prévisionnel (information ex-ante).

- Enfin, il nous semble que la répartition nous révèle encore l'omniprésence de l'évocation de la rumeur dans la presse.

En ce qui concerne le rapport entre Le Soir et La Libre Belgique, nous n'avons pas choisi de les analyser comparativement. Nous nous contenterons de mettre en avant cette remarquable équivalence entre le recours à la rumeur de l'un et l'autre quotidien : **315** articles proviennent du premier et **307** du second.

Analyse qualitative

La rumeur dans son contenu

1. Aperçu chiffré

"Selon certaines rumeurs... La rumeur court dans certains milieux que... rumeur non confirmée... Le discours journalistique emploie fréquemment ce mot..."⁶⁴

C'est précisément cette dernière assertion que notre "ratissage médiatique" tente de vérifier ou tout au moins d'explorer.

Nos résultats portent à croire qu'effectivement, le journal n'hésite pas à faire usage de ce terme : 75 articles mentionnent explicitement la rumeur.

Le mot rumeur semble appartenir au dictionnaire usuel du journaliste puisque sur 31 jours d'information dans deux quotidiens, la rumeur intervient à 75 reprises au moins. Ainsi, en moyenne, le lecteur trouve au minimum, chaque jour, l'article qui mentionne des rumeurs dans son journal...

Ce petit calcul n'est évidemment qu'exploratoire et illustratif d'une période précise, choisie arbitrairement; il importe de le considérer dans toutes les limites de pareille analyse.

En ce qui concerne les domaines, la même catégorisation a été effectuée. Il en ressort les mêmes dominantes que pour la totalité du corpus : économie "en tête" suivie du domaine politique malgré des pourcentages sensiblement différents, respectivement 41% et 21%⁶⁵.

Concernant le rapport entre Le Soir et La Libre, il apparaît une relative équivalence entre le recours à la rumeur dans l'un et l'autre quotidien : 41 articles proviennent du premier et 34 du second.

Ce qui, toutefois, a retenu notre attention, c'est la faible correspondance des sujets abordés par chacun des journaux. En effet, exceptés les trois grands thèmes d'actualité du moment -ceux qui font l'objet de plusieurs articles dans chacun des journaux : les

rumeurs de réaligement du SME, les tueries de Mouscron, le remaniement du gouvernement: Dehaene, les sujets présentés comme apparentés à des rumeurs sont complètement différents. Il s'agit principalement de citations de rumeurs liées à des événements ponctuels : la faillite d'une entreprise, des rumeurs d'épidémie de rage dans une localité, etc... Les thématiques communes ne représentent finalement que 18 articles⁶⁶.

2. La rumeur noir sur blanc

L'analyse de la catégorie des articles comportant le terme rumeur ou l'un de ses synonymes visait à répondre à la question du "que dit-on de la rumeur?". Et lorsqu'elle s'expose noir sur blanc, "comment est-elle dite?".

Il nous est apparu nécessaire d'établir une grille de lecture de ce "sous-corpus" qui réponde à quelques questionnements ou pistes de recherche.

Puisque la rumeur habite le journal, qu'elle a même pignon sur rue, la question était de voir quelle façade était exposée au lecteur.

"La rumeur c'est d'abord le mystère"⁶⁷. "Les graines de rumeurs sont partout, innombrables, mais toutes sont loin de féconder le terrain. Diverses conditions sont requises. La première, énoncée par les premiers chercheurs (Allport et Postmann) est celle de l'importance multipliée par l'ambiguïté"⁶⁸. Parmi les propriétés de toute rumeur "prégnante", Knapp nous dit que "pour être crue et transmise une rumeur doit s'adapter aux thèmes qui intéressent la population à un moment donné"⁶⁹.

Ainsi, malgré le préjugé de la rumeur gênante ou dangereuse, les auteurs reconnaissent aussi l'attrait, la curiosité de la rumeur. Dans cet ordre d'idée, notre question était de voir ce que, à travers les articles, les journalistes semblent faire de cette attirance pour la rumeur : en usent-ils ? Et dès lors, le terme est-il utilisé comme une accroche, en titre par exemple, ou au contraire, est-il à chercher dans le corps de l'article ? A ce stade, nous nous situons dans une lecture formelle du corpus basée sur un critère que nous avons nommé "**look de l'article**".

En outre, hormis les échos, interviews et autres billets d'humeur que nous avons ôté du corpus, il s'agissait avant tout de voir à **quels types d'articles** la rumeur était liée. Quel est son rapport avec l'information délivrée ? Dans quel contexte s'insère-t-elle ? Dans quel travail journalistique ?

La troisième clef de lecture envisagée touchait davantage au contenu de l'article ou en tout cas, à la "situation" de la rumeur au sein de l'article. L'important pour nous était de voir "**la place**" accordée au terme dans la matière fournie par l'article.

De ce statut, découlera un quatrième critère qui tente d'entrer dans le sens octroyé au mot par le biais des "**effets**" et de la "**fonction**" qui lui sont attribués.

Enfin, nous avons intitulé notre cinquième critère de lecture "**métaphores et qualificatifs**". Ainsi, après une lecture formelle de l'article, après une lecture dénotative de son contenu, nous passerons au stade des connotations attribuées aux rumeurs.

Ainsi, nos 75 articles seront passés au "peigne fin" de ces cinq intitulés :

- look de l'article

- type d'article
- place du mot "rumeur"
- effets et fonction sociale du mot "rumeur"
- métaphores et qualificatifs.

A. Look de l'article

Avec cette première clef de lecture, la volonté était de "regarder" la rumeur dans son aspect visible. C'est en ce sens que nous avons préféré le terme "look" de l'article à celui de "forme"; la forme, dans son acception opposée au contenu, recouvre des données plus larges. A ce stade, notre souci se limitait à n'envisager qu'un aspect de la forme : l'habillage de la rumeur, son "*aspect physique (style vestimentaire, coiffure...) volontairement étudié, caractéristique d'une mode*"⁷⁰. Cette observation, au départ, se proposait d'être détaillée, à la manière de l'analyse illustrative fournie en conclusion de cette partie⁷¹.

Toutefois, nous avons dû constater combien les articles recensés ne présentaient pas tous la même richesse d'un point de vue "esthétique" : absence de photo, volume réduit de l'article, absence de découpage dans le texte, etc. Ainsi, l'extrême hétérogénéité de la présentation des articles mentionnant des rumeurs nous a conduites à réduire notre ambition par rapport à un critère essentiellement visuel. La seule question pertinente qui pouvait s'appliquer à l'ensemble des articles était celle de la "localisation" du mot rumeur : en titre ou dans le texte ? Et dès lors, le terme semble-t-il être placé à des fins accrocheuses ou appartient-il au corps du texte au même titre que les autres données informationnelles ?

Les chiffres que nous avons tirés de notre ratissage parlent d'eux-mêmes : sur les 75 papiers, 66 calfeutrent le mot rumeur à l'intérieur de leurs lignes... Il faut véritablement chercher la rumeur pour dénicher sa présence.

Toutefois, si dans le nombre, le mot rumeur ne se donne pas à voir avec netteté, une série d'articles viennent quand même infirmer ce constat. Nous trouvons évidemment les articles qui titrent sur la rumeur (4) :

"Petite histoire d'une rumeur qui sentait bon le lait cru"

LLB du 16/09/92, p.1

"Rumeurs électorales"

LLB du 24/09/92, p.4

"Bruits et rumeurs pour Pétrofina"

LLB des 10 & 11/10/92, p.13

"Le SME en proie à de nouvelles rumeurs"

LLB du 23/09/92, p.2

D'autres (au nombre de 5), sans consacrer leur gros titre à la rumeur, lui confèrent tout de même une place de choix : intégré au chapeau d'un papier, en gras dans l'intertitre qui structure le texte ou encore, en légende d'une photo. Le terme agit dans ces cas comme une accroche visuelle.

"Ne pas répondre aux rumeurs"

Le Soir des 10 & 11/10/92, p. 5
"Qui achète les titres Hachette ?"

"Le sens de la rumeur"

LLB du 28/09/92, p. 6

"Le temps des rumeurs"

"Un code de bonne conduite pour les journalistes"

Le soir du 17/09/92, p. 1

"L'Europe monétaire complètement déboussolée"

Cependant, il est à constater que parmi l'entièreté des articles, on assiste à la mise en évidence du mot rumeur par la répétition. Quelques cas de pareille redondance frisent la caricature...

Ainsi, par exemple, après le titre "Bruits et rumeurs pour Pétrofina", un chapeau "petite plongée du titre suite à des rumeurs à propos d'Ekofisk", suivi d'une photo légendée en ces termes "la plate-forme d'Ekofisk, objet de toutes les rumeurs", ouvrent un article dans lequel nous avons comptabilisé deux fois le terme "rumeurs" et deux fois le terme "bruits".

Il apparaît logique qu'un titre mentionnant une rumeur vise à être explicité et entraîne donc une réutilisation du mot dans le corps de l'article... Toutefois, face à l'exemple cité ci-dessus, nous nous trouvons devant un véritable bégaiement autour de la rumeur.

Dès lors, au-delà du simple critère de la localisation du terme rumeur, nous voyons apparaître avec la redondance (qui peut couvrir tous les outils du texte ou se limiter à être interne au texte) un moyen d'attirer le regard. Cependant, il est indéniable que, considéré dans son nombre total, notre corpus ne révèle pas une tendance à mettre le terme rumeur en évidence par le titre ou l'un de ses relais.

B. Types d'articles

Avant de nous pencher sur le traitement qui est fait de l'information donnée par nos articles, nous avons voulu nous centrer sur l'information elle-même, sur le fait, l'événement. Cette position nous permettra ultérieurement d'établir le lien qui existe entre l'information centrale de l'article et le mot rumeur.

On peut d'emblée considérer une première catégorie d'articles : les articles annonceurs ou narrateurs de ces événements.

Mais accepter l'existence de l'événement, dans l'absolu, n'en appelle pas moins à une relativisation quant à son mode d'apparition dans la presse. Il est sûr qu'il existe une différence -même si elle est parfois mince- entre un "événement brut" que l'on peut considérer comme un fait qui se produit indépendamment de la présence de la presse et un "pseudo-événement" qui est lui, appréhendé en vue de sa retransmission. Nous sommes pourtant face à deux faits concrets, matériels, identifiables dans des limites de temps, de lieu et d'espace.

Ainsi, le communiqué de presse officiel annonçant le cancer de Mitterrand n'a-t-il pas été rendu nécessaire par les antécédents médiatiques de celui de Pompidou ? S'agit-il d'un événement naturel, spontané (son opération et son entrée à l'hôpital, certes) ou d'un fait calculé, conçu dans la ligne d'une stratégie de communication politique ?

Dès lors, qu'il soit conçu pour la presse ou non, posons comme premier postulat, la présence de l'événement. Toutefois, il nous paraît important de nuancer cette position et pour ce faire, nous nous sommes inspirés d'un essai de typologie de l'événement⁷². Mis à l'épreuve de notre corpus, cet essai nous a permis d'affiner notre catégorisation et de voir apparaître quatre types d'articles "événementiels".

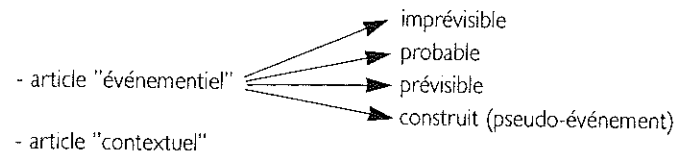
Les articles qui traitent d'un :

- **événement brut imprévisible** : il s'agit des accidents, crimes, phénomènes naturels ... qui apparaissent de manière spontanée dans l'actualité sans qu'ils aient pu faire l'objet d'une préparation de la part des médias;
- **événement brut probable** : il s'agit de phénomènes que l'on pourrait considérer comme imprévisibles -parce qu'il n'ont pas fait l'objet d'une préparation de la part des médias- mais qui s'inscrivent dans un contexte favorisant leur apparition. Exemple : attaque de ville dans un contexte de guerre.
- **événement brut prévisible** : il s'agit de toutes les manifestations organisées et programmées qui font l'objet d'une médiatisation mais dont l'existence même n'est pas mise en péril par une absence de celle-ci : l'enterrement d'une personnalité, les cérémonies,...
- **pseudo-événement** : il s'agit d'un fait purement construit et ce, dans le seul but d'être présenté par les médias comme un événement.

A l'opposé, nous trouvons dans la presse, une série d'articles dont aucun événement n'est le moteur : aucune déclaration la veille ou l'avant-veille, aucune rencontre médiatisée, aucune parution d'ouvrage, ... mais seulement un "climat propice", un thème dans l'air, voire même un bruit!

Nous nous trouvons davantage dans la démarche de l'enquête qui "n'a pas toujours et même pas souvent- ce parfum épicé de "scoop". Elle s'attache alors à fouiller une des innombrables informations tombées du télex -l'augmentation de la consommation de drogue dans les lycées, la situation difficile des petits théâtres, un projet immobilier contesté, la rumeur de fusion entre deux grands clubs de football, ...- ou à se lancer d'initiative sur un sujet parce qu'il sera bientôt d'actualité".⁷³

Dès lors, nous pouvons résumer notre catégorisation d'articles sous ce schéma :



L'application de ce schéma à la lecture de notre corpus constitué de 75 articles de presse révèle une étonnante répartition d'articles.

Nous n'avons répertorié aucun article d'événement imprévisible au sens strict du terme... Bien que la période étudiée ait été le théâtre de catastrophes (aérienne : un avion El Al s'écrase sur deux immeubles à Amsterdam; ou naturelle : raz-de-marée à Vaison-la-Romaine, par exemple), le mot rumeur ou l'un de ses synonymes n'a jamais été associé à l'annonce de ce type d'information.

Bien que paraissant évident, ce constat confirme l'idée qu'

*"il y a des nouvelles brutes, si l'on peut dire, pures de rumeurs préalables, des données immédiates de l'information"*⁷⁴

Au moment de leur annonce, elles "se passent de commentaires"; elles surgissent en terrain vierge. Mais JULLIARD insiste d'emblée sur le fait qu'

"autour de l'événement le plus "pur", le plus net de contours en apparence, prolifère la formidable viscosité des possibles... La rumeur, les rumeurs... Les heures qui viennent en seront peut-être peuplées et l'information façonnée à partir de cet événement-type, de cette nouvelle exemplaire".

C'est ce que révèle notre deuxième catégorie : les articles portant sur des événements appelés "probables".

Les 24 articles retenus ont ceci de commun : ils créent la surprise, le choc ou tout au moins sont présentés comme des "nouvelles". Toutefois, le terrain dans lequel ils se greffent est vicié, flou ou porteurs d'antécédents. C'est la démission du n°1 d'ING dans un contexte d'OPA, c'est l'attaque de Bardere par Siad Barré dans un climat de guerre, c'est la baisse des taux directeurs allemands dans des marchés en folie, c'est la démission de Claude Delbeuck après "l'affaire Streel" à la direction de la Spaque, ...

Qu'ils soient surprenants par leur nature ou par le moment de leur apparition, leur spontanéité dans l'actualité en ressort relative puisqu'elle est mise en lien avec une polémique, une agitation, un trouble. Et c'est là que les rumeurs apparaissent...

Toutefois, au sein de cette catégorie, il est indispensable de distinguer le fait totalement extérieur au média : l'attaque de Bardere, l'occupation par ses travailleurs du siège social de Ryan Europe, le blocage de l'entrée du cabinet Lutgen par les tendeurs ou les mouvements monétaires surprenants, ... d'informations liées à des discours ou politique d'entreprise et personnalité : l'annonce de la démission de Claude Delbeuck, les accusations que le directeur d'Hachette porte contre Havas, Philippe Maystadt qui ordonne à l'administration de la TVA de ne plus appliquer le barème pour les transactions entre assujettis, ... Il s'agit là de nouvelles, certes, surprenantes ou inattendues mais leur indépendance par rapport au média, leur poids factuel est d'une autre portée. Et lorsque la presse mentionne le démenti de Kvaerner sur son éventuelle reprise de Boelwerf, le "coup de colère" du Procureur du Roi au sujet des déclarations faites par la presse sur les agressions sanglantes de Mouscron, ou encore, le démenti, par voie de communiqué de presse, concernant le mariage de Stéphanie de Monaco, nous ne nous situons plus au même niveau de réalité externe au média mais à la limite du pseudo-

événement, à la limite d'une "macro-conversation médiatique sur les faits et gestes du monde".

Avec la troisième catégorie d'articles, nous touchons à un tout autre domaine : celui du "programmé". Même si la surprise ou la nouvelle peuvent y apparaître -dans leur contenu-, elles s'inscrivent dans un cadre attendu ou à tout le moins prévisible. Leur rapport avec les médias diffère dans le sens où si une couverture médiatique est souhaitée, son absence ne mettra pas en péril leur déroulement.

On pouvait présupposer que dans ce genre de situation, la mention d'une rumeur y trouverait place puisqu'il s'agit d'événements qui s'inscrivent dans toute une procédure. Que cette dernière soit administrative (les Conseils d'Administration de la RTBF, les élections en Géorgie...), judiciaire, diplomatique (négociations de paix au Rwanda,...), économique (Réunion du Comité Monétaire Européen,...), ou politique (Sommet de Birmingham, rencontre Kohl-Mitterrand, XVIème Congrès du parti communiste chinois,...), notre corpus révèle un nombre important de mises en rapport entre ce type d'événements et les rumeurs... En effet, 25 articles, (c'est-à-dire 33%) annonceurs ou évaluateurs de tels événements y associent la présence des rumeurs.

Avec la notion de pseudo-événement, surgit la notion d'"artificialité" de l'événement. BOORSTIN, dans son livre "L'image"⁷⁵ nous éclaire en définissant les caractéristiques de cette "forme de nouveauté synthétique" :

- Il n'est pas spontané mais survient parce que quelqu'un l'a prévu, imaginé, suscité.
- Il est fomenté principalement (pas toujours cependant) dans le dessein d'être aussitôt diffusé ou reproduit. Son occurrence est donc prévue pour la facilité du reportage. Son succès se mesure à l'étendue de sa diffusion. Sa relation dans le temps est en général fictive ou factice.
- Ses rapports avec la vérité sous-jacente de la situation sont ambigus. Son intérêt naît en grande partie de cette ambiguïté même.
- Il veut être habituellement une prophétie qui s'accomplit elle-même. Ce qu'il proclame prend force de vérité.

Il s'agit bien ici d'une définition stricte du "modèle-type" de pseudo-événement. Toutefois, de nombreux auteurs, BOORSTIN y compris, étirent le concept et s'accordent pour dire que le processus "pseudo-événementiel" est enclenché dès le moment où il y a construction de nouvelle autour d'un événement naturel.

Nous avons choisi d'adopter cette acception étirée de la notion de pseudo-événement avec toutefois comme limite l'idée d'une "construction événementielle". C'est pourquoi, un simple communiqué de presse destiné à relancer un débat autour d'un événement "naturel" se contente d'utiliser la presse comme "micro" mais ne crée pas, extérieurement à elle, un fait matériel nommé pseudo-événement; il a donc été répertorié parmi les "événements probables". Par contre, l'organisation d'une conférence de presse, par exemple, suppose un cadre et une organisation suffisamment poussés que pour la considérer comme un pseudo-événement.

Ainsi, 14 articles annonceurs de telles manifestations "artificielles" ont été recensés. La majorité de ceux-ci (9) entretiennent une polémique de grande envergure sur l'ac-

tualité. Ils constituent en fait, des pseudo-événements "prolongement de l'actualité" : une interview exclusive au Soir de Mieke Officiers sur les enjeux du remaniement gouvernemental, une conférence de presse de Tshisekedi qui présente une analyse de l'évolution de son pays, une émission télévisée sur le dialogue presse-justice,...

Les 5 autres articles relatent des pseudo-événements de type promotionnel, publicitaire ou des pseudo-événements issus d'une stratégie de communication : une campagne de presse pour lancer des coffrets pédagogiques sur la prévention du sida, le nettoyage par ses habitants du quartier de la Samaritaine dans le cadre d'une campagne de sensibilisation à la propreté, une conférence de presse destinée à lancer le livre de Herman Candries, le bulletin de santé du président Mitterrand annoncé dans la ligne de sa stratégie de transparence, la publication annuelle des résultats de Philip Morris,...

La dernière catégorie de notre typologie d'articles se différencie nettement des précédentes dans le sens où le moteur de l'article, son information centrale ne recèle pas d'événement ou de fait à proprement parler. Les 12 articles témoignent d'une ambiance, d'un climat. Rien ne s'est réellement passé; le journaliste mène l'enquête et dresse un bilan.

Mais force est de constater que rares sont ces articles purement dénués de la mention d'un fait. Un seul exemple pertinent a été trouvé : dans le cadre du référendum français sur le traité de Maastricht, La Libre Belgique avait entrepris de rassembler les différentes opinions des français sur la question. En s'aventurant dans les campagnes françaises, les journalistes se sont inévitablement heurtés aux opinions des agriculteurs restés marqués par la rumeur du "lait cru" (les appellations d'origine contrôlée)!

Nous étions donc là dans une démarche d'enquête "de fond" réalisée autour d'une thématique d'actualité qui, par sa situation, s'est trouvée associée à une rumeur.

Par contre, tous les autres articles de la catégorie présentent comme celui-là la caractéristique d'une absence de fait tangible; cependant, ils présentent comme une nouvelle l'existence de rumeur.

Ainsi, si l'on s'accorde pour considérer la détection d'une rumeur par le journaliste comme une démarche d'enquête et non comme l'annonce d'un fait, un sixième de notre échantillon prend comme information centrale la mention d'une rumeur.

Ainsi, nous pouvons résumer la répartition comme suit :

TYPE D'ARTICLE OU LA RUMEUR EST PRESENTE	NOMBRE D'ARTICLES	POURCENTAGE
Article événementiel imprévisible	0	0 %
Article événementiel probable	24	32 %
Article événementiel prévisible	25	33 %
Article construit ou pseudo-événementiel	14	19 %
Article contextuel	2	16 %
TOTAL	75	100 %

Si la présentation de notre clef de lecture "types d'articles" nous donne quelques éléments sur l'image de la rumeur dans la presse, l'intérêt de son développement se situe davantage dans la détermination du "berceau" qui est donné à la rumeur lorsqu'elle est mentionnée noir sur blanc. Et à ce sujet, quelques réflexions s'imposent...

Nos deux premières catégories révélaient d'une part l'absence de la rumeur dans des contextes de catastrophes imprévisibles et d'autre part un foisonnement d'articles annonceurs de nouvelles dans un terrain prédéfini ou propice.

Pour nous, une question se pose : peut-on faire d'un cataclysme, par exemple, un article mêlé de rumeurs ?

JULLIARD le prétend... Et à sa suite, on pourrait penser que la catastrophe de Vaison-la-Romaine donne lieu à des estimations erronées quant au nombre de victimes, par exemple, et que surgissent dans la presse des articles dénonçant ces rumeurs.

Or, nous devons constater que nous n'avons pas répertorié de lien entre ce type de fait et le mot rumeur. Est-ce à dire qu'il existerait des événements de nature à ne pas être associés à des contenus rumeurs ? Nous ne le pensons pas : nous avons constaté que ce genre d'événements peuvent faire l'objet de tentatives d'explication dans lesquelles la rumeur identifiée prend une place.

Mais peut-être existe-t-il un moment, comme un point d'exclamation de stupeur qui fait taire toute autre donnée que la description du fait lui-même. La rumeur autour des catastrophes serait dès lors un matériel d'échange médiatique postérieur à l'émergence du fait, elle n'interviendrait que dans les tentatives d'explication ultérieures... Cela expliquerait l'absence du terme "rumeur", au sein de notre corpus, dans les articles annonceurs de ces événements.

Autour d'eux pourtant, gravitent une série de faits qui dès leur émergence dans l'actualité sont déjà marqués du sceau de la rumeur ou associés à elle. Il ne s'agit alors plus d'événements imprévisibles au sens accidentel ou apocalyptique du terme mais d'événements liés à des agissements volontaires, à des enjeux sociaux, politiques ou économiques.

Cette réflexion nous porte à croire que la rumeur, lorsqu'elle est citée, ne dépend pas à proprement parler d'un contenu mais d'une temporalité. Dans sa recherche de sens, la presse utilise différents niveaux de réalité factuelle.

Plusieurs auteurs ont déjà souligné une évolution marquante dans le rapport de l'homme à son environnement. Alors que pendant des siècles, la relation de l'homme à l'événement était fonction de la fréquence du déroulement même des événements, les moyens médiatiques actuels (instantanéité, ubiquité technique, diffusion,...) ont permis de "fabriquer des nouvelles". Le journaliste se doit de trouver une histoire à raconter "même s'il ne se passe rien", il devra forger un récit en amplifiant un incident mineur, en questionnant une personnalité, en démasquant des "nouvelles derrière les nouvelles", sa tâche réside aussi, désormais, à pourvoir au manque naturel d'événement.

C'est bien dans cette lignée que s'inscrit la rumeur médiatisée... Son absence dans l'imédiateté du fait et sa large représentation dans une extrapolation médiatique du réel ressortent de notre corpus.

En effet, nos deux dernières catégories (pseudo-événement et articles contextuels) constituent les "modèles-types" de la construction de nouvelles autour de l'événement "naturel" et ils représentent un tiers des articles recensés.

De plus, si l'on suit BOORSTIN dans sa réflexion, il voit survenir ce phénomène de "fabrication" dès l'apparition d'une systématisation de certaines pratiques journalistiques : interviews, conférences de presse officielles et régulières,... Comme la boule de neige, l'intervention de tel acteur entraîne celle de tel autre dans une polémique construite de toute pièce par l'intervention des médias.

Or, dès la catégorie des événements probables, nous avons souligné la difficulté de classer les événements selon leur critère de spontanéité : la limite est ténue entre le fait probable extérieur au média et le fait probable médiatique, résultat d'une déclaration ou d'un acte de discours dans lequel le média est pris à témoin.

Cette difficulté ne semble être que le reflet du

*"passage des sociétés médiatiques aux sociétés médiatisées, qui exprime en réalité l'adaptation des institutions des démocraties industrielles aux médias, ces derniers devenant des relais incontournables de la gestion du social"*⁷⁶.

C'est encore dans cette même logique que nous pouvons interpréter le nombre important d'événements prévisibles apparus dans notre corpus.

En intégrant le mot "rumeur" à cette évolution du traitement de l'information, la presse lui donne une place entière parmi les multiples sujets qu'elle aborde, quelque soit leur niveau de réalité factuelle. Si l'on en croit VERON, les médias, en tant que relais obligés de la gestion politique des représentations sociales, instituent la rumeur...

C. Place du mot "rumeur"

Préciser le cadre médiatique qui est réservé à la rumeur dans la presse écrite nous mène à présent à définir le rapport qui est établi entre l'information donnée par l'article et le mot rumeur.

En effet, la détection des articles par la simple présence du terme ne constituait pour nous qu'un indice de dépouillement dont nous avons déjà souligné les limites (il ne permet pas de toucher la rumeur "invisible", par exemple). Il va sans dire que de grandes distinctions sont à déterminer quant à la façon dont le terme est introduit. Quel poids est donné à la rumeur dans l'information délivrée ? Quelle est sa place dans le contenu de l'article ? Quelle pertinence lui est accordée ?

L'interaction de cette deuxième étape avec la précédente nous permettra d'aboutir à une certaine pondération, une évaluation, une relativisation des chiffres et considérations avancés jusqu'ici par le fait qu'elle mettra la rumeur à sa "juste place" dans le corpus précédecrit.

La démarche utilisée, d'ailleurs, se propose d'être "inverse" à la précédente : nous ne mettrons plus ici une grille de lecture prédéterminée à l'épreuve de notre matière mais c'est notre matière qui nous fournira des lignes maîtresses que nous pourrions schématiser en fin de chapitre.

A la question de la place octroyée au mot "rumeur" dans l'article, nous avons simplement répondu en discernant deux tendances : la rumeur est "prégnante" ou la rumeur est "périphérique" dans l'information délivrée. Et pour continuer dans la lignée de données chiffrées, nous pouvons dire qu'elles se répartissent inégalement : la première comptant 51 articles et la seconde 24 (soit 68% et 32%).

Les rumeurs prégnantes.

Par le qualificatif prégnante, nous entendons que le mot rumeur n'est pas utilisé comme un simple mot de vocabulaire; il ne passe pas "inaperçu" dans l'information. Nous allons voir se dessiner, en effet, certains "procédés" qui permettent de dire que même si l'article relate un fait, considéré comme central jusqu'ici, il ne renvoie pas pour autant la rumeur mentionnée à l'arrière-plan de l'information. Cette dernière est hissée, dans l'article, à la tête de l'information ou éminemment liée à elle.

La première distinction que nous avons établie au sein de ces articles tient à ce que WATZLAWICK appelle la "métacommunication" c'est-à-dire les moments où

*"nous ne nous servons plus de la communication pour communiquer, mais pour communiquer sur la communication (...) nous avons recours à des conceptualisations qui ne sont pas une partie de la communication mais un discours sur la communication"*⁷⁷.

C'est sur base de ce concept de métacommunication que nous avons recensé les articles qui confèrent à la rumeur une place importante moins pour la raconter ou la décrire dans sa réalité factuelle que pour "parler sur" la rumeur en tant que phénomène de communication ou de société. En ce sens, l'article se présente davantage comme un discours théorique sur la rumeur.

"Mais il a néanmoins mis en garde contre une absence totale d'informations (...) par les canaux traditionnels, qui ouvre la porte à la rumeur. Rumeur qui "correspond toujours aux fantasmes des gens" et qui renvoie souvent à des rejets latents"

LLB du 28/09/92, p. 6

"Un code de bonne conduite pour les journalistes"

"Le véritable ennemi à combattre est la rumeur. Entre l'information judiciaire parcimonieuse et la rumeur, se situe l'information recueillie avec sérieux (...), souci de vérité (...). Ce sont les rumeurs qui conduisent à la psychose"

Le Soir du 28/09/92, p. 10

"Un débat télévisé qui a témoigné du dialogue entre presse et justice"

Dans ces exemples, le journaliste donne la parole à des personnes présentées comme spécialisées qu'il a pu rencontrer dans le cadre d'un "pseudo-événement" au sein duquel la rumeur prenait place (un débat télévisé sur les phénomènes sanglants de Mouscron). Ils sont assez illustratifs d'une position dans laquelle le jugement de valeur voire le préjugé ou encore une préconisation d'attitudes priment sur le factuel.

"(Le président) a voulu, dès le début de son premier septennat, en 1981, que l'opinion française fut mise régulièrement au courant de son état de santé. (...) Il est vrai que, d'em-

blée, de charitables rumeurs, lui avait attribué toutes sortes de maladies; (...) Cette transparence contraste heureusement avec la pénible période d'opacité des derniers mois de la vie de Pompidou"

Le Soir du 18/09/92, p. 1

"Mitterrand et Maastricht posent deux questions aux français"

"Notre politique est de ne pas répondre aux rumeurs, mais devant la pression, nous avons réagi à contre coeur"

Le Soir des 10 et 11/10/93, p. 5

"Qui achète les titres Hachette ?"

Bien que proche des exemples ci-dessus puisque ces extraits mettent également l'accent sur des attitudes, le discours présent dans ces articles rend compte de décisions pragmatiques issues de choix posés dans le cadre d'une politique de communication. Le discours sur la rumeur prend ici un autre poids : il n'est pas le résultat de "conseils" donnés par des spécialistes mais il s'ancre dans une réalité "de terrain".

"Malgré les démentis, la rumeur du lait cru a frappé parce qu'elle rencontrait un milieu qui n'était pas seulement réceptif, favorable mais qui, de toutes ses forces, attendait qu'on lui dise quelque chose de clair et d'intelligible sur la perversité de l'Europe"

LLB du 16/09/92, p. 2

"Petite histoire d'une rumeur qui sentait bon le lait cru"

"Cette habitude présidentielle a donné quelques idées à certains stratèges qui faisaient circuler ces rumeurs à la veille d'un week-end particulièrement chargé. Leur théorie est la suivante (...) Il serait donc opportun de provoquer un électro-choc (...) Qui mette alors à la tête du gouvernement flamand ? C'est ici que les stratèges font preuve d'une certaine audace"

LLB des 26 et 27/09/92, p. 1

"Une équipe remaniée sauverait-elle la coalition ?"

Ici encore, la volonté de discourir sur la rumeur est clairement décelable. Toutefois, l'optique nous paraît plus "analytique" dans le sens où d'une part, elle met en exergue des éléments favorables à la propagation d'une rumeur (le milieu) et, d'autre part, elle tente de "démonter" la naissance d'une rumeur en mettant en évidence l'intentionnalité qui la guide.

Ces quelques citations illustrent les cas où la volonté est moins de relater le déroulement d'une rumeur décelée que d'utiliser une situation pour épingle la rumeur par un discours métacommunicationnel : pour communiquer des attitudes, témoigner de parades ou de choix stratégiques face à la rumeur ou encore d'en démonter les mécanismes, de déceler ses composantes.

Au-delà de cette mise à l'avant-plan de la rumeur par un discours "théorisant", nous avons également retenu d'autres articles dans lesquels la rumeur apparaît comme une information prégnante en tant que fait d'actualité; non plus en tant qu'objet de discours. Nous allons tenter à présent de décrire les divers procédés décelés qui permettent cette centration sur la rumeur.

La première situation rencontrée est celle qui a été esquissée précédemment par la détermination des articles nommés "contextuels". Aux dires du journaliste, on ne sait précisément d'où elle vient, ni pourquoi elle devient soudainement d'actualité mais la rumeur est présentée comme la motivation de l'article. C'est elle qui "tient la vedette", qui justifie la présence de l'article; c'est autour d'elle qu'est écrit le papier.

"On pensait le problème de l'implantation d'une troisième école européenne résolu. (...) Mais aujourd'hui des voix de désaccord se font entendre. (...) Et ils espèrent que le bruit qui court et qui veut qu'un compromis de vente aurait d'ores et déjà été signé n'est qu'une rumeur"

LLB du 15/09/92, p. 10

"La 3ème école européenne à Bruxelles crée-t-elle la zozanie au sein des administrateurs de l'ULB ?"

"Le sort d'Amev-Belgique doit toujours être réglé et des rumeurs syndicales commentent à monter de la rue de la Loi"

LLB du 15/09/92, p. 13

"La tension monte chez Amev-Belgique"

"Comme si les Italiens avaient tout d'un coup besoin de références morales et spirituelles, la presse transalpine bruisse de rumeurs concernant le contenu de la toute nouvelle édition du guide du bon catholique"

Le Soir du 24/09/92, p. 22

"Des fuites sur le nouveau catéchisme"

A l'inverse d'une centration sur la rumeur par son annonce, le démenti est bien évidemment un autre procédé pour donner à la rumeur une importance prépondérante !

"Dans toute campagne de démenti, il y a en réalité deux actions de communication : on porte la rumeur à la connaissance de ceux qui ne la connaissent pas et on tente d'influencer ceux qui la connaissent déjà"⁷⁸

Notre souci n'est pas ici de mesurer les effets du démenti sur le lecteur mais la réflexion de Jean-Noël KAPFERER illustre parfaitement le lien indissoluble entre démenti et rumeur et avec lui, cette amplification que peut délivrer le démenti à la rumeur. En effet, bien qu'au sein de notre corpus, l'annonce du démenti ait été retenue comme le "fait central" de l'article, la proportion qui est réservée à la négation de la rumeur par rapport à l'explication de la rumeur elle-même est parfois étonnante ! Les démentis, qu'ils apparaissent dans des brèves ou au sein d'une investigation plus approfondie, nécessitent le rappel, voire même une longue explication de l'information qu'ils dénie; autrement dit, la rumeur. On assiste parfois même à une surmultiplication du terme :

"Après des rumeurs sur Interbrew, c'est au tour du brasseur néerlandais d'intéresser le propriétaire de Côte d'Or (...) Le géant américain Philip Morris pourrait prendre le contrôle de Heineken. (...) Fumée sans feu ? (...) Il y a quelques temps ce sont des rumeurs qui circulaient à propos d'Interbrew. Aujourd'hui, ce sont des rumeurs sur Heineken..."

LLB du 09/10/92, p. 15

"Le Cow-boy Philip Morris"

On le voit, le cas se présente souvent du journaliste qui laisse planer le doute pour l'avenir, malgré l'annonce d'un démenti :

"Rumeurs électorales"

Tombera, tombera pas ? Le gouvernement de Jean-Luc Dehaene est toujours sur le fil du rasoir. Dans les états-majors des partis politiques, certains pensent doucement à organiser une campagne électorale. On n'est jamais trop prudent. Toujours est-il que le porte-parole du parti socialiste flamand a farouchement démenti l'information, parue dans "Het Laatste Nieuws" selon laquelle le SP avait déjà réservé toute une série de panneaux électoraux"

LLB du 24/09/92, p.4
"Rumeurs électorales"

Ainsi, le démenti, par son insistance sur la rumeur ou par le doute qu'il laisse planer se rapproche d'une autre catégorie d'articles : ceux qui octroient à la rumeur une place maîtresse dans un contenu informatif qui rend compte d'un événement probable, prévisible ou même d'un pseudo-événement. C'est finalement autant le style d'écriture que le mot rumeur lui-même qui met cette dernière à l'avant-plan de l'information. Le mot rumeur apparaît comme "véhicule" d'un contenu dans lequel sont délivrés une série de questions sans réponse, de prévisions, de sous-entendus; il est souvent relayé par des synonymes ou des procédés utilisés dans ce que nous avons nommé une "écriture rumorale"⁷⁹.

"Le député Volksunie Herman Candries présentait son livre "Une nouvelle stratégie pour la paix" (...) il y est allé d'une série d'accusations, rumeurs et autres inquiétudes sur l'évolution des forces armées belges.

Sur le budget 1993 : le programme Reforbel y est inscrit pour un montant de 8,8 milliards. Qu'est-ce que cela cache ? Une nouvelle caserne dans le jardin de Spitaels, à Ath ? Une autre à Ailleur, dans la banlieue de la base de Bierset..."

Le Soir du 16/09/92, p. 3
"Des primes pour améliorer l'ordinaire des militaires"

"Mieke Offciers, responsable du Budget, complique le jeu. Dans une interview exclusive au "Soir", elle plaide pour un approfondissement spectaculaire du budget 93. C'est le retour du "scénario "93+" (...) On y verra plus clair lundi, après un Comité directeur élargi du CVP (...) Dans les rumeurs qui bruissent rue de la Loi, certains pensent qu'on n'évitera la crise que via un remaniement..."

Le Soir du 25/09/92, p. 1
"Trois jours pour sauver le gouvernement de Dehaene"

Nous nous trouvons dans des situations de pseudo-événements qui, par leurs révélations, font rebondir une polémique; la porte est alors ouverte pour rappeler et donner de l'ampleur aux rumeurs...

Les cas d'événements prévisibles et attendus qui "déçoivent" ou se soldent par un "no comment", les cas d'enquêtes policières desquelles aucune information ne filtre, entretenant un climat de peur; les cas d'événements probables qui étonnent parce qu'ils se greffent sur des antécédents sont fréquents. L'événement devient alors comme un "détonateur" de rumeurs ou un relais de rumeurs antérieures. Et le journaliste fait état de ces situations que révèle l'événement, utilisant, outre le mot rumeur, un "ton rumorai".

Rumeurs périphériques

A côté de ces articles relativement centrés sur la rumeur; il faut avouer que d'autres nomment la rumeur sans qu'elle prenne une importance prépondérante dans le contenu de l'article. C'est à ce titre que nous avons étiqueté la catégorie "rumeurs périphériques".

Dans cette catégorie, nous avons vu poindre trois nuances :

Tout d'abord, le cas de la rumeur "signalée" : il s'agit d'articles qui mentionnent une rumeur "sans épiloguer" autour d'elle. A l'inverse de la catégorie précédente, l'article n'est pas truffé de relais qui lui donnent un poids certain dans l'information. Elle est signalée comme étant intervenue à un moment donné; elle est présentée comme déjà évaluée; bref, c'est moins son contenu que sa présence (éphémère) qui la fait mentionner.

"il n'en fallait pas plus pour que la rumeur circule sur un possible remboursement de la TVA. Philippe Maystadt a tranché : la chose n'est pas encore officielle mais instruction a été donnée à l'administration de la TVA..."

LLB du 14/10/92, p. 13
"Barème défunt pour les voitures d'occasion"

"Selon le Premier Ministre, les rumeurs sur un éventuel coup d'Etat et d'éventuels pillages ont également contribué à la décade de la monnaie. Aussi, les mesures prises entraîneront la baisse des prix et fixeront le niveau de l'inflation à laquelle le gouvernement va s'attaquer"

Le Soir du 28/09/92, p. 7, "Tshisekedi : stabiliser la monnaie"

"La rumeur d'un prochain rapatriement du juge Hennuy au Palais de Justice de Charleroi nous a été officiellement confirmée hier"

Le Soir du 30/09/92, p. 19
"Les tueries du Brabant : l'enquête sur les tueries, peu d'espoir d'aboutir"

Dans ces quelques extraits, le contenu de la rumeur est au moins cité... Toutefois, il nous faut remarquer les articles où aucun contenu n'accompagne le terme; la rumeur est présentée comme appartenant au "déroulement des choses" sans que sa teneur soit connue.

"Dans ce pays où les rumeurs se déchaînent aussi vite que les kalachnikov, la tension avait, en effet, été vive, ces dernières semaines"

Le Soir du 13/10/92, p. 6
"Géorgie : le 3ème retour du fils prodigue.
C'est le seul qui puisse nous sauver"

"Dans un secteur comme celui de l'acier, la rumeur se répand vite."

LLB des 10&11/10/92, p. 8
"Les Européens de l'Ouest sont-ils de bonnes poires ?"

Enfin, nous avons retenu quelques exemples où le terme rumeur semble être utilisé à des fins stylistiques : en introduction d'un sujet où le journaliste tente de "mettre de la clarté" -le terme apparaît comme un lancement-, en chute d'article en guise d'ouverture ou de conclusion ou même en anecdote, en aparté...

"Dans sa chronique d'un changement annoncé, Télé 21, seconde chaîne de la RTBF, accumule depuis neuf mois rumeurs, petits pas et examens. Le dernier en date de ceux-là était lundi à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de la RTBF"

LLB du 29/09/92, p.3

"Télé 21 remplacée par trois chaînes : réaliste ?"

Après avoir exposé le déroulement du lancement d'une OPA de Hanson sur Ranks Hovis, l'article termine sur cette phrase : "Les rumeurs de la City penchaient plutôt pour une offre d'un groupe alimentaire rival plutôt que Hanson qui n'a pas d'intérêt dans l'alimentation"

Le Soir du 06/10/92, p. 4

"OPA d'Hanson sur Ranks Hovis"

"Signe des temps, c'est en l'absence de délégations étrangères que s'est ouvert, lundi, à Pékin, le XIVème Congrès du Parti Communiste chinois. En l'absence aussi de Deng Xiaoping (...) Elle-même déléguée au Congrès, sa fille Deng Na a coupé court aux rumeurs en assurant que le patriarche se porte comme un charme malgré ses 88 ans"

LLB du 13/10/92, p. 5

"Economie de marché et dictature à Pékin"

Nous voici arrivées au terme de notre clef de lecture consacrée à la "place du mot rumeur" dans la matière fournie par notre corpus.

Notre lecture ne se veut pas une présentation de catégories opaques ou hermétiques dans lesquelles tout article puisse être "casé" mais bien plus une proposition des tendances qui nous sont apparues dans le traitement de la rumeur. Nous avons tâché de les grouper afin de pouvoir dresser à présent un schéma graduel de ces distinctions :

La rumeur prégnante

- la rumeur méta-communiquée
- la rumeur comme fait
- la rumeur démentie
- la situation rumorale

La rumeur périphérique

- la rumeur signalée
- la rumeur passante
- la rumeur, effet de style

D. Effets et fonction sociale du mot "rumeur"

Le travail de lecture réalisé à la lumière des trois critères développés jusqu'à présent a veillé à chiffrer les données avancées par une démarche de catégorisation du corpus. En ce sens, nous avons voulu allier une mise à l'épreuve quantitative et une évaluation qualitative.

"On peut répartir les grilles d'analyse en deux grandes catégories. Les unes révèlent des méthodes quantitatives, les autres des méthodes dites qualitatives. Mais à vrai dire, la réali-

*té n'est pas toujours aussi simple et il existe des passages entre ces méthodes qui parfois, se complètent"*⁸⁰.

Notre dernière clef de lecture nous a permis de découvrir des nuances importantes quant à la pertinence accordée à la présence du mot rumeur. Dès lors, le travail qui va suivre ne tâchera plus de "mesurer, quantifier, découper un texte ou un corpus"⁸¹ mais davantage de considérer les articles probants pour les questions soulevées dans notre étude.

Pour ce faire, nous allons moins nous pencher sur l'article pris dans sa totalité que sur le ou les extrait(s) qui contienne(nt) le terme "rumeur" afin d'observer la façon dont cette dernière est décrite. L'aspect littéral de notre lecture se fera davantage sentir que précédemment : nous ne considérerons

*"le message que dans son aspect fini sans prendre en compte des données que l'on peut recueillir par d'autres sources. Il faut donc s'en tenir au texte tel qu'il est, présenté dans son immanence"*⁸²

La première question qui a découlé de notre lecture catégorielle est liée aux effets attribués à la rumeur et avec eux, la fonction qui en ressort lorsque la rumeur est nommée. Ce décryptage nous permettra de constater des "sens" ou des "fonctions" différentes liés au terme.

Les effets des rumeurs.

Il est indéniable que la rumeur est mentionnée dans des articles faisant état d'une situation trouble, qu'il s'agisse d'une situation de crise, de guerre, de peur, de confusion ou d'incertitude.

Dans ces situations, la rumeur citée est présentée tantôt comme un moteur de crise, tantôt comme une conséquence. Il est intéressant de constater que la mention de la rumeur en fait le résultat d'une crise que sa survenance même accentue, à l'image de la "boule de neige". Mais qu'elle soit décrite comme une cause, un effet ou un rebondissement, le rôle le plus doux qui lui soit attribué est celui de révélateur de troubles.

"Des rumeurs ont circulé, mercredi, à propos de la fidélité du FDF à l'égard de ses partenaires à l'exécutif régional bruxellois. Ces rumeurs avaient été alimentées par les déclarations d'Olivier Maingain (connu pour être un ultra au sein du conseil régional bruxellois) suite au tout récent accord de gouvernement"

Le Soir du 01/10/92, p. 3

"FDF : Gare à l'intoxication !"

"A l'époque, des rumeurs de sabotage de l'intégration des populations immigrées avaient circulé. Souvent démenties et jamais officiellement prouvées, elles n'en avaient pas moins révélé des conflits internes latents depuis que la Communauté avait imposé une difficile cohabitation de six radios reproduisant toute la diversité de l'immigration d'origine arabe"

LLB du 02/10/92, p. 8

"Bientôt le bout du tunnel pour les radios maghrébines de Bruxelles"

"Mais ce déménagement constitue, aux yeux de beaucoup à Bruxelles, le premier signe tangible du désinvestissement de la Communauté française - de son repli wallon- qu'avaient fait présager, avant l'été, les projets de vente de certains de ses bâtiments bruxellois et les rumeurs de blocage de crédits prévus pour la rénovation, dans la capitale également, du Plan K, des Halles de Schaerbeek et de l'Atelier Sainte-Anne. Elles se sont confirmées pour le premier"

LLB des 26 & 27/09/92, p. 1

"Les Bruxellois s'interrogent sur la solidarité des Wallons"

"Fumée sans feu ?

Un porte-parole de Philip Morris a démenti l'information en estimant que M. Starr avait peut-être mal compris. "Nous sommes intéressés par beaucoup de choses dans le secteur où nous sommes déjà présents. Il y a quelque temps, ce sont des rumeurs qui circulaient à propos d'Interbrew. Aujourd'hui, ce sont des rumeurs sur Heineken. Mais je peux vous dire qu'il ne se passe rien de précis"

LLB du 09/10/92, p. 15

"Le Cow-boy Philip Morris"

"Le Conseil d'administration et l'exécutif, sans explication, font place nette. Leur silence (je n'ai aucun commentaire à faire, a-t-on pu arracher à Guy Spitaels...) alimente les rumeurs"

Le Soir du 18/09/92, p. 17

"Déchets : l'exécutif wallon prend ses distances"

"Enfin, une rumeur qui n'arrangera certainement pas les choses a couru hier au terme de laquelle entre 800 et 1000 personnes, essentiellement des civils géorgiens, auraient été exécutés à Gagra, ville du Nord de l'Abkhazie prise vendredi par les forces séparatistes abkhazes"

Le Soir du 08/10/92, p. 7

"Elections en Géorgie : tension à Tbilissi"

Dans ces exemples, les rumeurs sont présentées comme agents de crise, qu'elles soient à un bout ou à l'autre de la chaîne. Elles sont un élément qui révèle ou réveille des situations de crise (de confiance, économique,...)

Et c'est précisément par leur caractéristique de propagation, de circulation qu'elles interviennent de cette façon dans la crise : elles circulent ou sont alimentées.

Mais nous voyons également apparaître un autre sens, celui d'acteur quasi personnalisé : elles font présager, elles révèlent. Ce ne sont plus des verbes d'action, de mouvement qui leur sont accolés mais aussi des verbes évaluatifs, des verbes d'estimation qui traduisent l'expression d'une pensée.

"La mission intervient au moment où des rumeurs font état d'un taux de mortalité infantile en Irak jusqu'à 200 pour mille"

Le Soir du 15/10/92, p. 6

"Mission humanitaire"

"La rumeur envisage en vrac une fiscalisation, la suppression pour le premier enfant, la réduction du montant pour les revenus les plus élevés, etc."

Le Soir du 25/09/92, p. 3

"Pas touche aux allocations"

Ainsi, la rumeur est décrite comme un révélateur de crise tant par son occurrence que par les contenus qu'elle transporte. Elle est aussi bien "chosifiée" en tant que phénomène lié à une crise que personnalisée comme un lieu d'information, une "tête pensante".

Dans son lien à la situation troublée, le rôle de révélateur constitue celui que nous avons qualifié de plus "doux". Les rumeurs sont également décrites comme ayant des effets plus frappants : les rumeurs comme "alarme", comme "menace", les rumeurs "bourreaux" ou les rumeurs "coercitives".

La "rumeur alarme" prévient, signale un danger, un risque. Elle est dans l'air ou l'a été et est (re)prise au vol par tel ou tel agent social (groupe de pression, asbl, etc.) dans son aspect inquiétant; elle est donc décrite comme entraînant des réactions souvent préventives.

"On se souvient de l'émoi provoqué il y a quelques mois dans le pays vert et la région des Collines par la présence de quelques renards. Certains y voyaient déjà un risque de propagation de la rage... Afin de couper court à ces rumeurs, ainsi qu'à quelques autres concernant la faune mammalienne de ces régions, le foyer culturel des Collines propose deux expositions et une conférence-débat"

Le Soir du 06/10/92, p. 16

"Cherchez le goupil"

"La Ligue s'inquiète des menaces qui pèsent sur les allocations familiales. La rumeur envisage en vrac une fiscalisation, la suppression pour le premier enfant, la réduction du montant pour les revenus les plus élevés, etc. La Ligue s'insurge contre toute attaque ou restriction"

Le Soir du 25/09/90, p. 3

"Pas touche aux allocations"

"Mais la rumeur a fait mouche. Et Serbes, Roumains ou Slovaques ont vite fait de s'emparer du pamphlet pour mieux justifier auprès de leurs opinions publiques leur propre stratégie d'assimilation en Voïvodine, en Transylvanie ou en Slovaquie..."

Le Soir du 15/10/92, p. 7

"La Hongrie redoute l'indépendance slovaque"

Avec la "rumeur menace", c'est moins le contenu qui importe que l'impact potentiel qui accompagne la circulation de cette dernière. Du texte transparait une reconnaissance sur les effets possibles de la rumeur. Dès lors, la rumeur elle-même est présentée comme une "épée de Damoclès".

"Certaines rumeurs font état de plantations de chanvre et de trafics de drogue, dont le Rwanda serait devenu une plaque tournante, ce qui financerait les achats d'armes. Or, c'est en France qu'en grandes quantités, dépassant même ses besoins prévisibles, l'armée rwandaise passe ses commandes. Avant que les rumeurs et les soupçons se transforment, sur la place publique, en certitudes et que les scandales n'éclatent, Paris pourrait préférer lever le pied"

Le Soir du 13/10/92, p. 7

"Les troupes françaises vont quitter le Rwanda"

"En dépit des rumeurs, non étayées jusqu'ici, associant ce marché militaire aux "magouilles" liégeoises, rien ne permet encore de douter de la parole donnée"

Le Soir du 25/09/92, p. 5

"Agusta : les promesses déjà tenues à 40%"

"Hier soir, la rumeur évoquait un veto en cas d'accord qui lèserait les intérêts vitaux de la France, grande exportatrice de céréales"

Le Soir du 13/10/92, p. 5
"GATT : l'introuvable accord"

Par les rumeurs coercitives, nous voulons parler des situations dans lesquelles celles-ci sont présentées comme influençant le cours des choses, comme éléments qui contraignent et obligent à des attitudes, à des réactions. Dans ces cas comme dans le précédent, l'unanimité sur la force de la rumeur est reconnue. On se situe même à l'étape suivante : acculé à réagir.

"Ne disait-on pas, en effet, qu'Agusta elle-même allait être mise au clou ? Rumeurs à ce point insistantes que Rome, selon nos informations, a cru bon de rassurer tout le monde"

Le Soir du 25/09/92, p. 5
"Agusta : les promesses déjà tenues à 40%"

"Notre politique est de ne pas répondre aux rumeurs, mais devant la pression nous avons réagi à contre-cœur. Il était temps de mettre un terme à toute spéculation sur ce plan"

Le Soir des 10&11/10/92, p. 5
"Qui achète les titres Hachette ?"

Enfin, la rumeur "bourreau" est celle qui a frappé, qui a fait des victimes. La force de la rumeur n'est plus latente mais prouvée.

"Démission hier, du patron d'ING, Wim Scherpenhuisen Rom, écoeuré par des "rumeurs anonymes" (...) Cette démission s'explique par le caractère de l'homme. Il a dû être littéralement écoeuré que l'on ressorte de vieilles histoires et qu'on puisse mettre en doute son honnêteté"

Le Soir du 22/09/92, p. 4
"Démission du n°1 d'ING, le prédateur de la BBL"

"Vendredi, victime de rumeurs qui furent ensuite démenties, le titre a finalement perdu près de 5 pc en clôture par rapport à la veille"

LLB des 10&11/10/92, p. 13
"Bruits et rumeurs pour Petrofina"

"Il est vrai que d'emblée, de charitables rumeurs lui avaient attribué toutes sortes de maladies, dont évidemment le cancer!"

Le Soir du 18/09/92, p. 1
"Mitterrand et Maastricht posent deux questions aux français"

En nous limitant à de telles dénominations pour qualifier les effets de la rumeur (menace, bourreau, etc.), nous pécherions par le mal de la négativité de la rumeur si nous ne soulignons pas les effets positifs dont elle est décrite comme porteuse !

On peut déjà considérer, par exemple, que la "rumeur alarme", par les réactions qu'elle peut entraîner, a des effets bénéfiques : organiser des expositions et conférences pour stopper des rumeurs d'épidémie, nettoyer un quartier pauvre de Bruxelles,

"un travail de prévention qui serait bien nécessaire si l'on en croit les rumeurs de quartier : certains habitants n'hésiteraient pas à jeter leurs déchets du haut de leur escalier ou de leur fenêtre"

Le Soir du 08/09/92, p. 1

"Trois jours pour sauver le gouvernement de Dehaene"

Mais nous nous trouvons là dans des situations de feed-back par rapport à des rumeurs noires. Ces rumeurs existent, circulent et sont épinglées par quelqu'un à un moment donné pour un motif précis : rassurer, modifier une image, etc. La logique est la même que celle du démenti : elles alimentent un débat.

Nous voudrions illustrer les effets positifs de la rumeur par un exemple marquant, tiré du corpus. La rumeur dont il s'agissait était noire (elle prévient d'une attaque imminente), elle a provoqué des réactions concrètes (la fuite) et en cela, est apparue comme un véritable agent sauveur !

"La plupart des occidentaux avaient quitté Bardere, située à 300 km à l'ouest de la capitale, la semaine dernière après les premières rumeurs faisant état d'une attaque imminente des forces de Mohamed Siad Hirsi Morgan, genre de Siad Barré"

LLB du 14/10/92, p. 6
"Somalie, Siad Barré reprend Bardere"

La rumeur était "fausse" : ce n'est pas Siad Hirsi Morgan qui a, en définitive, attaqué la ville mais Siad Barré ! L'essentiel est que le climat d'angoisse ait généré ces rumeurs d'attaque et que les gens aient fui.

Cet exemple souligne la limite de l'identification des effets de la rumeur telle que nous l'avons établie. Dans ce cas, il s'agit bien d'une "rumeur alarme" tant du point de vue de son contenu que des comportements qu'elle engendre. Toutefois, nous ne nous situons plus au niveau d'une réaction discursive mais bien pragmatique. L'enjeu est différent; la fonction jouée par la rumeur aussi.

Les fonctions des rumeurs.

En effet, "le contenu de la rumeur possède à la fois un aspect "informatif" et un aspect "expressif"⁸³. "La rumeur a une fonction qui dépasse celle de l'information. Elle influence, oriente, polarise le champ social"⁸⁴.

Dès lors, parler de "fonction de la rumeur" permet de décoller de la description pure donnée par l'article pour atteindre une sphère d'action. Alors que les effets seront différemment décrits selon, par exemple, le moment où le journaliste rédige, par rapport à l'émergence de la rumeur; la fonction, elle, concerne un niveau plus général.

C'est sur base de la fonction des rumeurs que Martine ROBERGE propose une typologie :

a) Rumeurs d'identification ou nominatives :

Elles expriment une mise en garde devant une menace certaine qu'elles identifient (préoccupation sociale comme la drogue, la maladie, l'alimentation, etc.). Elles ont donc une fonction préventive et rappellent que la méfiance est de mise non seulement en face de l'inconnu mais aussi en présence de ce qui est connu et familier. Elles gardent le destinataire en état d'alerte.

b) Rumeurs médiatrices :

Il s'agit des peurs cycliques et stéréotypées qui réapparaissent en temps de crise. Elles sont davantage culturelles et pour ainsi dire historiques, puisqu'elles sont profondément ancrées dans la mémoire collective (rumeurs de guerre, de fin du monde, de catastrophes naturelles, d'invasion d'OVNI, de pénuries ou de famine,...). Elles reprennent des thèmes universels et expriment une paranoïa collective. Elles ont un rôle cathartique.

c) Rumeurs polémiques :

Ces rumeurs dénoncent. Elles identifient délibérément les compagnies, fabricants et même les individus pour révéler leurs méfaits et s'interroger sur leur sincérité. Elles jouent un rôle sécurisant car l'ennemi nommé devient psychologiquement moins dangereux.

d) Rumeurs ludiques :

Elles sont assimilables à des propos plutôt légers qui traitent de ce qui est comparable aux faits divers de la presse. Comme elles ont peu d'influence directe sur la vie des individus et que ces derniers y croient plus ou moins, elles sont par conséquent très éphémères. Elles meublent les conversations en remplissant une fonction ludique.

e) Rumeurs d'interprétation :

Si toutes les rumeurs répondent à un besoin de connaître, de comprendre et d'expliquer des faits, cette fonction n'est pas exclusive. Ici, il s'agit des rumeurs où l'aspect informatif est prépondérant. C'est le cas des rumeurs brèves que l'on retrouve souvent sous forme de slogan ou de croyance.

f) Rumeurs dramatiques ou performantielles :

Ces rumeurs produisent des effets qui oscillent entre la stupéfaction et la révolte, à cause de leur caractère plutôt invraisemblable. Elles font référence à des événements extraordinaires ou inhabituels suscitant de vives émotions très vite rationalisées. Au sein d'un groupe social, elles remplissent une fonction temporaire de mobilisation par leur aspect de théâtralisation : le performant est au centre de ce type de rumeur.

g) Rumeurs oniriques :

Ce type de rumeurs tient du rêve, d'un désir à satisfaire; elles sont toujours prêtes à surgir et captivent l'imagination. Il s'agit de rumeurs d'espoir souvent reliées au désir d'améliorer les conditions matérielles de l'existence mais qui rejoignent aussi des besoins plus profonds (ex. : les rumeurs entourant les loteries). Etre à l'affût de l'occasion unique, tout avoir pour presque rien, réussir sans effort; voilà les rêveries qu'expriment ces rumeurs. Elles remplissent une fonction thérapeutique.

Même si une rumeur peut appartenir à plusieurs catégories en même temps, l'auteur souligne que cette classification permet au moins de dégager la dominante fonctionnelle. En effet, dans le cas de l'attaque de Bardere, nous nous trouvons dans une situation qui s'apparente aux rumeurs médiatrices tandis que le nettoyage de la Samaritaine ou la

conférence-débat sur les risques d'épidémie de rage rassemblent les caractéristiques des rumeurs dramatiques et performantielles.

L'applicabilité de cette typologie à notre corpus en révèle certainement la richesse; toutefois, nous devons mentionner un élément que ROBERGE, elle-même, faisait déjà remarquer et qui tient à la portée sociale de la rumeur :

*"Plus généralement, et compte tenu de cette proposition de typologie, nous pourrions aussi retenir une autre hypothèse de catégorisation de la rumeur : il s'agit de la dichotomie entre la rumeur publique et la rumeur privée. (...) Est publique la rumeur qui intéresse l'ensemble d'une société : elle opère au niveau macrosocial, car son objet est d'intérêt général et produit un profond impact sur la plupart des membres du groupe où elle est répandue. La rumeur privée, par ailleurs, se situe davantage au niveau microsociale. Elle circule dans un groupe d'appartenance restreint, plus ou moins fermé, comme un village, une communauté ethnique, un milieu de travail, etc.; son effet est surtout important pour ce groupe et n'atteint pas, du moins avec la même intensité, les autres segments de la société"*⁸⁵.

Pour notre part, nous avons d'emblée appliqué cette vision binaire à la classification précitée. Ainsi, les nombreuses rumeurs polémiques de notre corpus, par exemple, peuvent aussi bien toucher une société (la rumeur accuse Havas d'être le "ramasseur des titres Hachette), qu'un parti politique (la rumeur met en doute la fidélité du FDF à l'égard de ses partenaires à l'exécutif régional bruxellois), ou une institution morale (la rumeur soupçonne le Vatican de faire pression sur Mgr Monsengwo), ou encore des Etats (les rumeurs se multiplient à propos d'un accord conclu secrètement entre Kohl et Mitterrand), ... Quelle que soit leur "échelle", la fonction dominante est identique.

Ce qui ressort en tout cas de l'application de cette classification à notre corpus est une nette domination des fonctions médiatrices (23 articles) et polémiques (27 articles) des rumeurs. Le contexte de crise (politique, économique et financière) dans lequel s'insère notre étude justifie probablement une telle présence de ces fonctions.

Il est à remarquer également une faible représentativité des rumeurs ludiques (9) mais là encore, nos choix d'investigation (dans la grande actualité) ôtaient de notre corpus le terrain favorable à une expression de celles-ci. Les rumeurs d'identification (11) et dramatiques (5) sont faiblement présentes tandis que les fonctions oniriques et d'interprétation sont, elles, inexistantes dans notre corpus.

FONCTIONS	NOMBRE D'ARTICLES	POURCENTAGE
Rumeurs médiatrices	23	31 %
Rumeurs polémiques	27	36 %
Rumeurs ludiques	9	12 %
Rumeurs d'identification	11	15 %
Rumeurs dramatiques	5	6 %
Rumeurs oniriques	0	0 %
Rumeurs d'interprétation	0	0 %
TOTAL	75	100 %

E. Métaphores et qualificatifs.

Notre dernière clef de lecture sera plus brève. Tout d'abord dans le but d'éviter de multiples répétitions d'exemples déjà cités pour d'autres critères mais aussi parce qu'elle répond plus à une observation qu'à une volonté d'analyse... Elle tente d'explorer les mots choisis pour accompagner le terme rumeur et ainsi, plonger dans les métaphores ou qualificatifs qui lui sont adjoints. En ce sens, elle se présente comme un "relevé illustratif" de l'expression quotidienne de la rumeur.

Les métaphores.

Sans regorger de métaphores, notre corpus ne nous en a pas moins offert quelques images intéressantes empruntées à des registres variés :

- la métaphore de confidentialité du **secret**

"On parlait mardi d'un gros vendeur tapi dans le marché. (...) Ce qui a donné matière à réflexion et à rumeurs sur d'éventuels mouvements occultes"

LLB du 08/10/92, p. 14

"Phase de redressement"

- la métaphore du **jeu**

"A l'aube d'un week-end important, les rumeurs de remaniement s'amplifient. Jean-Luc Dehaene joue son joker.

Que fait généralement Mitterrand quand son gouvernement bat de l'aile ? (...) Il re-manie. Chaises musicales

Cette habitude présidentielle a donné quelques idées à certains stratèges qui faisaient circuler ces rumeurs"

LLB des 26&27/09/92, p1

"Une équipe remaniée sauverait-elle la coalition ?"

- la métaphore **animalière**...

dans un article traitant de la tenderie (!) :

"Guy Lutgen a voulu couper les ailes de pas mal de canards circulant à son propos dans le monde de la tenderie"

Le Soir du 07/10/92, p. 16

"Tendeurs : Guy Lutgen reste ferme"

- ...jointe à la métaphore **météorologique**

"Kohl et Mitterrand au coeur de l'orage

Leur silence relatif, mardi à Paris, alimente les rumeurs. (...) Kohl enfourche de nouveau un cheval de bataille dont le trot résonne dans une partie de l'opinion publique"

LLB du 23/09/92, p. 1

"Kohl et Mitterrand au coeur de l'orage"

- la métaphore **guerrière**

"Dans ce pays où les rumeurs se déchaînent aussi vite que les kalachnikov"

Le Soir du 13/10/92, p. 6

"Georgie : le 3ème retour du fils prodigue. C'est le seul qui puisse nous sauver"

Nous ne pouvons terminer cet aperçu sans mentionner un article qui fait figure d'anthologie au royaume des métaphores sur une situation "**catastrophique**" : registres ferroviaire, maritime, de l'horreur, du chaos, de l'armement...

Le SME prend ainsi eau de toutes parts. C'est le cauchemar. Vu de Francfort, de Londres ou de Paris, le temps paraît bien long jusqu'à dimanche, le jour du referendum français... Et la moindre phrase est susceptible de provoquer le chaos. Hier matin, c'est une déclaration prêtée au président de la Bundesbank qui a mis le feu aux poudres. (...) Des propos démentés en cours de journée mais qui ont suffi à déclencher le tumulte"

Le Soir du 17/09/92, p. 1

"L'Europe monétaire complètement déboussolée"

Les qualificatifs.

Pour terminer cette dernière clef de lecture, nous voudrions signaler les associations les plus marquantes réalisées autour du mot rumeur. Par "qualificatifs", nous entendons parler des mots ou adjectifs qui qualifient le terme rumeur. En nous inspirant de notions données par la grille de GRITTI⁸⁶, nous pourrions citer quelques termes confrontés, répertorier des synonymes et ébaucher un paysage qualitatif.

Les termes confrontés désignent les oppositions-clés établies dans le texte. A cet effet, la seule notion couramment opposée à la rumeur est sans nul doute celle de certitude.

"La crise, vraiment ? Les scénarios, les rumeurs et les pronostics ne manquent pas, en ce moment à la rue de la Loi, (...) Face aux manoeuvres et aux mouvements d'emballements habituels en période de tension, on n'a, pour l'instant, que trois certitudes"

Le Soir du 25/09/92, p. 2

"L'hypothèse de la crise"

"Ce qui est sûr, en revanche, c'est que la société de dragage et de forage pétrolier, Dredging International, ne reprendra pas Boelwerf contrairement à des rumeurs persistantes qui circulaient depuis vendredi"

LLB du 29/09/92, p. 13

"Proposition de concordat pour les chantiers Boel ?"

Dans la sphère des synonymes liés au terme rumeur, l'équivalent sémantique le plus fréquemment utilisé est le "bruit" accordé, tout comme la rumeur, de préférence au pluriel.

Le terme "canards", nous l'avons vu, est apparu dans un sujet, il faut l'avouer, propice à l'analogie !

Mais à côté de ces synonymes stricto sensu, apparaît une large panoplie de "termes génériques" utilisés autour du mot rumeur pour le remplacer ou le qualifier : convictions populaires invérifiables, déclarations diverses, idées fausses, pures extrapolations, informations diverses, rumeurs et polémique, ...

Enfin, nous avons voulu observer les adjectifs qualificatifs liés au mot rumeur afin de pouvoir évaluer dans quelle mesure ils étaient appréciatifs, dépréciatifs ou descriptifs. Nous ne prétendons pas ici dresser le paysage qualitatif de la rumeur au sens où GRITTI l'explique : nous venons de voir que la métaphore ou le synonyme ou même l'attri-

bution d'effets telle que décrite plus avant sont déjà des outils pour apprécier ou déprécier la rumeur. Nous avons choisi d'appliquer ces notions d'appréciation au qualificatif directement accolé au terme et donc visuellement "incontournable".

Notre premier étonnement a été le constat de la pauvreté des adjectifs : le mot rumeur apparaît majoritairement seul.

En outre, notre corpus n'a révélé aucun adjectif appréciatif. Son opposé, le dépréciatif, est parfois incisif ou ironique : la rumeur est insidieuse, dévastatrice, charitable... Le mot rumeur est finalement le plus souvent "décrit" par son adjectif : les rumeurs sont persistantes ou insistantes très souvent, ou périodiques et à répétition ou encore, à la manière des termes génériques flous, non étayées et les plus diverses...

Enfin, nous avons relevé des adjectifs que nous avons nommés redondants car ils accolent à la rumeur un sens dont elle est reconnue comme elle-même porteuse : les rumeurs anonymes ou invérifiables.

La rumeur dans sa forme : l'écriture rumorale

En nous penchant sur le message dans son contenu, nous avons pu établir le degré de présence de la rumeur dans la presse et témoigner de la place laissée par celle-ci à la rumeur. Cette médiatisation de la rumeur permet au lecteur de se forger une certaine image de celle-ci.

Nous pensons que dans sa forme également, le message médiatique contient des éléments "rumoraux".

En effet, dans l'élaboration du corpus, nous nous sommes très vite rendus compte qu'il y avait des articles qui parlaient de rumeur sans en parler où en tout cas nous retrouvions des indices nous mettant en association avec l'idée de rumeur sans que jamais ce mot ou un synonyme ne s'intègre à l'article. C'était plutôt dans la forme de l'article, dans le traitement de l'information, dans certaines formules, bref, dans l'écriture proprement dite que cette présence rumorale se manifestait. Ainsi, nous avons mis en évidence un style journalistique particulier qui semble utiliser les mêmes caractéristiques que celles de la rumeur. Nous l'avons baptisé l'*écriture rumorale*.

Ses fonctions et effets sont multiples : l'écriture rumorale permet avant tout au journaliste de dire l'incertitude. Elle lui offre son aide également dans l'attrait qu'elle peut susciter chez le lecteur en répondant aux besoins de mystère, de secret, de révélations avant l'heure, de scoop, ...

L'écriture rumorale peut encore avoir pour effet de relayer des rumeurs existantes ou d'en créer de nouvelles par son caractère ouvert.

I. Caractéristiques de l'écriture rumorale

A. Discours qui se masque

Il s'agit d'un *discours qui se masque* (pour mieux se faire entendre ?)

En effet, de même que dans la rumeur où l'énonciateur ne prend pas la responsabilité de ses dires, l'écriture rumorale permet au journaliste d'avancer un certain nombre d'informations, incertaines pour la plupart, et, tout en les intégrant dans son propre discours, il n'en prend pas la responsabilité.

Les indices permettant de déceler cette caractéristique sont nombreux. Les illustrations tirées hors du corpus sont légion :

"Dans les rumeurs qui bruissent rue de la Loi, certains pensent qu'on n'éviterait la crise que via un remaniement ..."

"Le Soir" du 25/09/92, P1 :

Trois jours pour sauver le gouvernement Dehaene.

L'extrait indique clairement que les sources du journaliste sont floues et bien lointaines : certains pensent ... en se basant sur des rumeurs qui bruissent ! Ici, l'anonymat est de mise. On ne sait qui lance pareille idée mais celle-ci trouve néanmoins à s'exprimer sans que le journaliste en prenne la responsabilité.

"Si l'on en croit des sources généralement bien informées, ..."

"Le Soir" du 16/09/92, p.8 :

Des armes américaines entreposées en Israël pour garantir la paix ?

La formule "de source généralement bien informée" est largement utilisée par les journalistes. Mais que recouvre-t-elle exactement ? FREUND nous éclaire dans son livre intitulé "Journalisme et mésinformation"⁸⁷ :

"A des degrés divers, tout, absolument tout, est source pour ce sourcier qu'est le journaliste, ... Il est vrai que la désignation des sources de son information mène couramment le journaliste à jouer sur les mots aux confins de la mystification. Peu de lecteurs non journalistes doivent se douter avec quelle fréquence ces "milieux généralement bien informés", au pluriel, ne sont en réalité qu'une seule et unique personne; que le "on" dans "On pense au ministère que la conférence se tiendra demain" est un simple huissier; que la "source portugaise informée" est le sympathique Da Silva, un collègue; et la "source diplomatique" est la secrétaire française du préposé au Tourisme à la section consulaire de l'ambassade. Bien des lecteurs ne doivent pas se douter non plus que ces "observateurs" qui, à tout bout de champ, vous donnent leur avis sur la situation, sont tout bonnement le journaliste lui-même, selon une convention très largement suivie et dont la moralité n'est pas évidente. Convention qui dégage le reporter de sa responsabilité ("je ne fais que citer"), celle qui l'on assume quand on affirme à titre personnel. Mais la citation d'autrui, cela fait objectif, ..."

Nous sommes encore face à une astuce supplémentaire permettant au journaliste de mettre en avant des informations non-vérifiées.

"Des sources fiables révèlent ..."

"Le Soir" du 16/09/92, p.1 :

Stocks américains en Israël ?

A nouveau, l'expression "des sources fiables" peuvent vraiment recouvrir n'importe quelle source (fiable, pourquoi pas ?) mais en aucun cas le journaliste ne prend la responsabilité de ce qui est ensuite avancé.

"Selon les thèses officielles, Hitler et sa compagne se sont suicidés ..."

"Le Soir" du 17/09/92, p. 6 :

Dernières images d'Hitler

Ici, le journaliste se réfugie derrière l'officiel qui est précisément l'antidote de la rumeur. Les sources officielles, si elles ne divulguent pas toujours et uniquement la vérité, jouissent d'une crédibilité certaine auprès du public et du journaliste.

"Et déjà, l'on entend dans les couloirs des voix s'élever contre la nomination ..."

"Le Soir" du 22/09/92, p.4 :

Démission du N°1 d'ING, le "prédateur" de la BBL

Le journaliste fait ici état d'une certaine volonté, officieuse, qui n'a que les couloirs pour s'exprimer mais qui malgré tout s'élève et donc est importante. Ces voix qui s'élèvent dans des couloirs ne ressemblent-elles pas furieusement à des rumeurs ?

"Selon le "New York Times" citant des officiels américains ce mardi ..."

"Le Soir" du 16/09/92, p.8 :

Des armes américaines entreposées en Israël pour garantir la paix ?

Nous voici un cran plus loin dans la citation; ici, le journaliste cite comme source un autre journal qui, lui, tient ses sources de personnalités américaines officielles. Bien sûr; il s'agit d'un souci du journaliste d'être le plus complet et transparent possible en ce qui concerne ses sources, mais nous commençons tout doucement à reconnaître le principe de conviction de la rumeur (un ami d'un ami qui m'a dit ...).

"Car l'affaire des fromages, les appellations d'origine contrôlée (AOC) au lait cru, que les technocrates de Bruxelles, selon la rumeur, auraient voulu rendre plus propres, a fait des ravages dans l'opinion publique française."

"LLB" du 16/09/92, p.2 :

Petite histoire d'une rumeur qui sentait bon le lait cru...

Le journaliste peut encore, comme c'est le cas ici, utiliser la rumeur elle-même comme source. La rumeur est alors personnifiée. L'expression "Selon la rumeur" est traitée dans le même sens que "Selon Monsieur Untel". La rumeur devient donc la source du journaliste et celui-ci n'en prend pas la responsabilité.

"Selon certains", "Selon des rumeurs insistantes", "on dit que", "de source bien informée", "d'après M. Untel", le principe de la mise entre guillemets, etc. Les indices sont nombreux et il n'est guère possible d'être exhaustif. Cependant, il semble que l'ensemble de ces procédés ayant pour effet de déresponsabiliser le journaliste de ses dires, puisse être scindé en deux. D'une part, les sources précises, personnifiées et uniques. D'autre part, les sources floues, dépersonnifiées et multiples. Les premières se retrouvent dans les expressions telles que : "d'après Monsieur Untel", "Selon tel journal", "selon la rumeur", la mise entre guillemets, etc. tandis que les expressions de type : "de source généralement bien informée", "d'après des sources fiables", "selon certains", "des voix s'élèvent", "on dit que", "il paraît que", etc. appartiennent à la seconde catégorie.

Tout peut ainsi être dit, tout est possible, sans trop de risque puisque ce n'est pas vraiment le journaliste qui assume ses dires. Cela permet de dire l'incertitude qui est et reste l'ennemie de l'homme rationnel et en particulier du journaliste. Mais ces procédés peuvent aussi relayer des rumeurs existantes ou encore en créer.

La presse utilise ce genre de "discours qui se masque" pour construire du sens, sans risque d'être taxé de subjectivité.

B. Discours ouvert

C'est un **discours ouvert**, c'est-à-dire qui introduit l'incertitude, le doute, l'intrigue, où tout est possible.

Dans la rumeur, chacun peut y ajouter sa part de construction, faisant largement appel à l'imaginaire. C'est un discours ouvert. De même, l'article de presse ouvert est celui qui permet de nombreuses interprétations, hypothèses et scénarios possibles. L'ambiguïté peut y être présente, le doute, etc.

Bref, tout y est possible.

"La RTBF accueillerait le consortium de chaînes publiques mais dont l'opérateur est TFI. Reyers couvrirait des événements sportifs belges, ... "La Cinq" serait accueillie sur le réseau public belge entre 19h et minuit, ses seules heures d'émission. La journée serait donc disponible pour le culturel spécifiquement "21" mais des décrochages de soirée seraient possibles. Les infos régionales - ou tous les journaux français ? - seraient remplacées chez nous par les JT et "Ce Soir" rediffusés."

"LLB" du 29/09/92, p.3 :

Télé 21 remplacée par trois chaînes : réaliste ?

Dans cet extrait, on peut constater que la somme de conditionnels contribue à maintenir un langage ouvert, c'est-à-dire un langage qui laisse un vide que le récepteur (ici, le lecteur) pourra remplir de ses craintes, de son imaginaire, de ses envies. Ainsi, dans le cas présent, certains lecteurs gommeront purement et simplement le conditionnel pour le remplacer par du présent tandis que d'autres verront dans ces nombreux conditionnels le signe de l'incertitude la plus complète et ne considéreront ces informations que comme pures fabulations. Quoi qu'il en soit, ce discours ouvert contribuera à la mise en place de discussions et donc de participation des lecteurs.

"Dominique Strel a officiellement été licencié la semaine dernière pour "restructuration interne". Mais officieusement, on lui reproche des déclarations graves sur le juteux trafic des déchets, mettant notamment en cause des partis, et une vision trop "écologique" de la gestion des déchets...."

"Le Soir" du 18/09/92, p. 17 :

Déchets : l'exécutif wallon prend ses distances

Ce texte témoigne du flou et du climat rumoral créé par le sujet traité. L'ensemble de l'article (Cf. Annexes) met en exergue différentes hypothèses, présomptions et soupçons qui constitue une fois encore un discours ouvert. En effet, le journaliste laisse s'exprimer ces différentes possibilités, ces différentes potentialités de la réalité et par là, laisse des portes de l'imaginaire ouvertes et offertes au public.

"... Les raisons officielles qui justifiaient la présence de deux compagnies de militaires français ... s'estompent peu à peu et Paris s'apprêterait à déplacer ses troupes d'élite.

La date du départ n'a pas encore été fixée mais il est acquis que les hommes du Rima quit-

teront bientôt les vertes collines du Rwanda pour des cieux plus troublés : ils partiront d'ici peu pour la Bosnie. Cette décision aurait été prise par le ministère français de la défense pour des raisons techniques ..."

"Le Soir" du 13/10/92, p.7 :

Les troupes françaises vont quitter le Rwanda

Le lecteur est ici plongé dans l'incertitude au même titre que le journaliste. Celui-ci apporte ses certitudes et ses incertitudes et l'on perçoit sa démarche, non achevée, ouverte. De nombreux indices peuvent être présents : conditionnels, "peut-être", "bientôt" ou "d'ici peu"... Ces indices permettent l'expression de la prévision qui, elle aussi, fait partie des ingrédients du discours ouvert.

Mais Guy Lutgen d'annoncer un argument inattendu : "On n'a manifestement pas licencié Streeel pour qu'il parle moins. Comme directeur, il avait un certain devoir de réserve. A présent, il retrouve sa liberté de parole." Une invitation ? Peut-être. On dit que Guy Lutgen, sur le thème des déchets, est placé en minorité à l'exécutif..."

"Le Soir" du 18/09/92, p. 17 :

Déchets : l'exécutif wallon prend ses distances

Le point d'interrogation ainsi que le "peut-être" contribuent fortement à établir un discours ouvert. Ils font partie de l'arsenal de l'écriture rumorale dans son aspect ouvert :

- Conditionnels
- Points d'interrogation
- Présomptions, soupçons
- Prévisions
- Hypothèses
- Certains verbes tels que "sembler", "paraître", "porter à croire", ...
- Certains adverbes et expressions tels que "peut-être", "il se pourrait que", ...

C. Discours rationnellement irrationnel

Ce discours n'en a pas pour autant un aspect irrationnel. Au contraire, un certain nombre de procédés sont mis en place pour "objectiver", "rationnaliser" le papier. A titre illustratif, "donc", "il est évident que", "les spécialistes pensent que...", etc. sont des expressions fréquemment suivies des hypothèses les plus saugrenues. Il semble donc que, tout comme dans la rumeur où les détails "vraisemblabilisants" abondent pour permettre à la rumeur folle, irrationnelle, de trouver écho auprès de son public, le discours rumorale développe des "procédés rationalisateurs" permettant d'introduire l'incertitude, l'irrationnel, l'imaginaire dont la place n'est pas clairement définie dans le type de presse étudié.

Ces détails "vraisemblabilisants" ou "rationalisants" correspondent à ce que DUCROT et ANSCOMBRE appellent des opérateurs de conviction dans le processus de l'argumentation, c'est-à-dire les usages linguistiques servant à suggérer et à convaincre.

D. Discours qui accroche

Un **discours qui accroche**, par ce que l'on pourrait appeler un "ton rumorale", c'est-à-dire un ton de confiance, de secret, de scoop, de révélation avant l'heure, de découverte, etc.

"Gigantesque "pot-de-vin" légalement promis en 1988 par Agusta à l'industrie belge en compensation de la commande, par l'armée, de nouveaux hélicoptères de combat..."

"Le Soir" du 29/09/92, p.5 :

Agusta : les promesses déjà tenues à 40 %

Ce début d'article constitue une véritable accroche pour le lecteur. En effet, la suite du texte tend à démontrer que cette information est une rumeur non étayée. Ici, la rumeur est utilisée comme moyen d'accroche, même si le contenu de cet article de presse lui "tord ensuite le cou".

"En fait, Guy Lutgen a voulu couper les ailes de pas mal de canards circulant à son propos dans le monde de la tanderie."

"Le Soir" du 07/10/92, p.16 :

Tendeurs : Guy Lutgen reste ferme

Depuis hier, ce scénario-fiction a été rangé aux oubliettes."

"Le Soir" du 15/09/92, p.5 :

La divine surprise

"A l'époque, des rumeurs de sabotage de l'intégration des populations immigrées avaient circulé... Ces remous..."

"LLB" du 02/10/92, p.8 :

Bientôt le bout du tunnel pour les radios maghrébines à Bruxelles ?

La rumeur a de nombreux synonymes. Les quelques extraits qui précèdent en témoignent. Ils nous semblent remplir également une fonction d'accroche en ce sens que la rumeur est actuellement un produit de consommation.

En effet, la rumeur est plutôt à la mode, elle fait l'objet d'émissions télévisées, de colloques divers et les ouvrages qui se penchent sur ce phénomène se multiplient.

Elle est et reste malgré tout extrêmement difficile à cerner et à comprendre. Elle nous intrigue tous parce qu'elle nous glisse continuellement entre les doigts.

Quand on parle de rumeur, ça nous titille toujours un peu.

L'anonymat, le secret, la confidentialité et la rumeur attisent notre curiosité de lecteur. Ils participent à augmenter l'intérêt suscité chez nous par tel ou tel article d'information.

"Et déjà, l'on entend dans les couloirs des voix s'élever..."

"Le Soir" du 22/09/92, p.1 :

Démission du N°1 d'ING, Le "prédateur" de la BBL

On peut dire que le journaliste ne donne en fait la parole à personne en particulier mais plutôt à la rumeur, à un murmure collectif. Ainsi, non seulement il rejette la responsabilité de ce qu'il avance sur (quelqu'un) d'autre(s) mais cet Autre est en outre personne ou n'importe qui.

En outre, tout ce début de phrase possède une couleur suspecte, officieuse, qui accroche.

La rumeur est plaisante car elle permet avant tout le partage de sentiments, d'impressions, de jugements de valeurs, etc. et la communication de ceux-ci. Elle rapproche les hommes. Elle accroche par son côté secret, informel, non-officiel. Elle répond aux besoins émotionnels et imaginaires.

De même, l'écriture rumorale accroche le lecteur. Elle répond également à des besoins de mystère, de secret, de confiance, d'extraordinaire et d'imaginaire.

2. Article de presse analysé par la grille de l'écriture rumorale

Référence : "Questions pour un champion"
Le Soir, Ma 15 Sep 1992, p.5.
(Cf. Annexe 5)

Notre choix s'est porté sur cet article de presse car il illustre, dans un même ensemble écrit, les quatre caractéristiques de l'écriture rumorale, telles que nous les avons définies préalablement.

"... Dit-on dans les couloirs feutrés ..."

L'utilisation de pareille expression remplit une double fonction.

- Premièrement, elle permet au journaliste d'exprimer ouvertement certains propos sans pour autant avoir à en assumer personnellement la responsabilité.

Dans ce cas précis, l'usage du pronom "on" n'attribue à personne en particulier la responsabilité du propos.

Une telle "déresponsabilisation" est symptomatique dans l'écriture rumorale.

- Deuxièmement, l'utilisation d'une telle expression remplit également une fonction d'accroche très forte.

En développant un ton de confidences, de révélations exclusives et avant l'heure ainsi que le caractère plus ou moins secret de ce qui va suivre, cette expression capte le regard du lecteur et l'attire inévitablement au centre de la toile.

"... Disent certains ..."

Une nouvelle fois, cette précaution permet au journaliste de développer des idées, des suppositions, des expressions, sans engager personnellement sa responsabilité.

Une nuance se dessine toutefois entre une telle expression et la précédente : il ne s'agit plus ici d'évoquer hypocritement la responsabilité d'"on" ne sait trop qui, mais bien de l'attribuer à "certains", que l'on ne cite pas davantage pour autant, laissant entendre au lecteur que le journaliste connaît précisément l'auteur des propos mais qu'il décide délibérément de ne pas le citer.

"... Les circonstances ... soulèvent quelques doutes quant à l'indépendance ..."

Cette phrase, imprimée en italique dans le texte, remplit diverses fonctions.

- Tout d'abord, l'utilisation du caractère de typographie italique autorise le journaliste à une prise de distance. Celle-ci est nécessaire à la neutralisation du discours.⁸⁸ Ici, il semble même que l'italique permette d'"approfondir ou de nuancer un propos

précédent "tout-en-ayant-l'air-d'émaner-de-quelqu'un-d'autre".

- Il s'agit ensuite d'un discours ouvert car y sont simultanément introduits l'incertitude, le doute, les spéculations et les constructions hypothétiques.

Il reste à chacun à apporter sa pierre à l'édifice.

- C'est en outre un discours qui accroche car il introduit une idée d'anormal, de bizarre, d'anguille sous roche, une sorte de sens *caché* qu'il y a lieu de décrypter.

"... Selon Norbert WALTER, économiste de la Deutsche Bank..."

Une fois de plus, cette formule :

- permet au journaliste d'exprimer des idées sans pour autant en prendre la responsabilité

- et peut faire office de précaution oratoire, garante de la fiabilité des propos qui suivent.

"... Les analystes s'étonnent pourtant ..."

Il est question ici d'un exemple type de *discours rationnellement irrationnel*, c'est-à-dire d'un discours qui invoque à l'appui de ce qu'il avance la référence aux personnes les plus fiables, aux "autorités" en la matière, sans pour autant citer qui que ce soit.

Dans ce cas précis, si même les "analystes" s'étonnent, c'est qu'il y a réellement de bonnes raisons de douter (a fortiori pour le lecteur "naïf").

Or, les "analystes", cela ne veut rien dire et les invoquer ainsi revient à solliciter l'arbitrage du vent ou des nuages.

Il n'est pas nécessaire d'aller plus avant dans l'analyse de ce texte puisque les principales caractéristiques de l'écriture rumorale ont été débusquées. Ces caractéristiques, qui empruntent de manière assez substantielle les ingrédients de notre rumeur traditionnelle qui traverse tous les temps, nous pouvons les résumer de la façon suivante :

Caractéristiques de la rumeur

1. L'énonciateur ne prend pas la responsabilité de ses dires. Il se cache derrière les éternels "on m'a dit que", "il paraît que", "je ne sais pas si c'est vrai, mais...". La responsabilité se trouve partagée par le "on" indéfini.

Caractéristiques de l'écriture rumorale

1. Le journaliste ne prend pas la responsabilité de ce qu'il avance. C'est ce que Maryse SOUCHARD⁸⁹ nomme le discours neutralisé, c'est-à-dire une forme de discours qui rapporte les faits sans les assumer, par opposition au discours subjectif (prise en charge par le média énonciateur). Pour ce faire, le journaliste peut utiliser 2 types de discours :

a) *Témoignage* : le journaliste s'efface pour laisser place à un énonciateur extérieur;

b) *Discours rapporté* : le journaliste reprend l'intervention d'une tierce personne, en lui laissant la responsabilité de ses propos, tout en les intégrant à son propre discours.

2. La rumeur provoque une grande crédi-

2. L'écriture rumorale est truffée d'éléments

bilité envers les histoires les plus invraisemblables.

3. La rumeur plaît. Elle répond à des besoins émotionnels et imaginaires. Elle permet également le partage de sentiments, d'impressions, de jugements de valeurs, etc. et la communication de ceux-ci. Elle rapproche les hommes. Elle accroche par son côté secret, informel, non-officiel.

4. La rumeur est une communication ouverte, c'est-à-dire que chacun peut y ajouter sa part de construction, faisant largement appel à l'imaginaire.

"rationalisateurs", "objectivants", servant à donner aux dires les plus audacieux, aux hypothèses les plus folles une image rationnelle et objective.

3. L'écriture rumorale accroche le lecteur par ce que l'on pourrait appeler le ton rumorale, c'est-à-dire un ton de confiance, de secret, de scoop, de révélation avant l'heure, de découverte, etc. Il semble également que l'écriture rumorale réponde à des besoins de mystère, de secret, de confiance, d'extraordinaire et d'imaginaire.

4. L'écriture rumorale constitue un discours ouvert en ce sens qu'il introduit l'incertitude, le doute, l'intrigue, où tout est possible et donc, il permet de nombreuses interprétations, hypothèses et scénarios possibles.

Le statut donné à la presse par le public exige de celle-ci qu'elle soit avant tout informative, officielle, rationnelle. Cependant, le lecteur a besoin d'autre chose. Il a besoin de rêves, de fantasmes, de mythes et de récits.

Le journaliste tente de répondre à cette double contrainte en récupérant, par sa forme (rumorale), ce que la presse a perdu d'irrationnel, de magique, de merveilleux dans son contenu.

Au terme du chapitre consacré au message médiatique, nous avons analysé un article de presse, selon les deux grilles d'analyse spécifiques (contenu du message et forme du message). Cette analyse illustre cette double présence rumorale (contenu/forme).

ANALYSE D'UN ARTICLE "RUMORAL"

Référence : "Démission du n°1 d'ING, Le "prédateur" de la BBL"
Le soir . Mardi 22 septembre 1992.
(Cf. Annexe 5)

Grille de contenu : la rumeur noir sur blanc.

A. "Look" de l'article

Cet article s'étend en tête de la page 4, "Economie - Affaires", sur la largeur presque complète de la page.

Au centre de l'article, une photo légendée du personnage dont il est question. La

photo du personnage telle qu'elle a été choisie (regard de "face à face", portrait gros plan) renforce le profil psychologique dressé dans le texte (honnêteté, manager). Le rapport photo-texte est pertinent.

Un surtitre, un titre et un chapeau redondants, teintés toutefois de quelques nuances respectives. Le texte se présente, par ses intertitres, comme articulé en trois temps.

Le mot "rumeurs" apparaît uniquement en légende (il est absent du corps de l'article).

B. Type d'article

Il s'agit d'un article qui fait état d'un événement probable : la démission est une nouvelle qui crée la surprise (est en ce sens inattendue) mais se greffe sur un contexte favorable à son émergence (pratiques douteuses).

La nouvelle est accompagnée de tentatives d'explication qui donnent à cet article une structure chargée :

Surtitre :

- identifie l'acteur par son nom
- identifie l'action (abandon de la présidence)
- évoque une "cause" (faits moralement répréhensibles)

Titre :

- répète l'action (démission)
- identifie l'acteur par sa fonction (n°1 d'ING)
- identifie également le groupe auquel il appartient par une métaphore (prédateur)

Chapeau :

- répète l'action (démission collée à l'idée de surprise)
- répète - l'acteur par sa fonction
- le groupe en termes plus informatifs et sur base d'une intention (OPA)

Corps :

1. Répétition du contenu du titre et du chapeau : présentation de la démission, présentation de l'acteur, présentation du groupe.

2. Exposé du futur : Aad Jacobs = nouveau directeur
G. Van der Lugt = vice président

et annonce de "remous" sur un futur proche mais non encore réalisé ("Et déjà, l'on entend dans les couloirs des voix s'élever...").

3. Retour à "l'événement" : départ-surprise traité sur le mode du discours transposé (extrait d'une lettre insérée dans les propos du journaliste), traité sur la question du pourquoi, des causes (publications négatives centrées sur sa personne qui provoquent des nuisances pour le groupe => "sacrifice").

4. Enquête sur ces causes : la presse néerlandaise révèle des pratiques douteuses, "juridiquement admissibles mais moralement répréhensibles".
Exposé chronologique des faits : - "punition" des coupables;

- intervention de l'homme qui prend la défense de "ses" hommes.

5. Retour à l'événement désormais contextualisé

- traité sur le mode du discours transposé ;
- traité sous l'angle de l'explication : portrait psychologique de l'homme (rigueur morale).

6. Portrait chronologique de la carrière de l'homme : données datées, titres et responsabilités,...

7. Conséquences de l'événement traitées sur le mode du discours rapporté; les deux partenaires (ING - BBL) donnant chacun leur point de vue.

Bien que titre et chapeau accordent une grande importance aux conséquences de l'événement en ce qui concerne la situation vis-à-vis de la BBL, un tout petit paragraphe final est consacré à la question, largement teinté d'effets de "sécurisation" : discours rapportés des deux parties dont les points de vue concordent.

Il est à remarquer également que sous l'intertitre "l'OPA sur la BBL maintenue", nous trouvons une biographie de l'homme avant une réponse à la question soulevée comme si la carrière de Wim Scherpenhuijsen avait quelque influence sur le déroulement de l'OPA (?)

Tout le reste de l'article traite du présent, du passé et de l'avenir même du groupe, du personnage aussi mais en l'imprégnant de "termes flous". L'atmosphère est au doute, à l'incertitude :

- le passé : "pratiques douteuses"
- le présent : mise en doute de l'honnêteté
- le futur : "on entend des voix s'élever..."

Apparaît donc une structure dans laquelle une grande importance tant au point de vue de la longueur du texte, qu'au point de vue de l'atmosphère qui lui est attribuée, est accordée au flou, à la noirceur. Ce n'est alors qu'en toute fin d'article que des données datées et claires semblent introduire certitude et sécurisation, bien que, nous le verrons plus loin, les moyens utilisés restent toujours aussi "rumoraux".

Dans cette investigation en terrain flou, une large part est faite aux valeurs morales à tel point que chaque fois qu'elles sont évoquées, elles le sont par les dires de quelqu'un (confiance dans les propos).

Sur ces bases, l'on peut retrouver le "combat" mythique de l'homme qui se sacrifie pour le bien de son groupe.

Toutes les composantes du schéma greimassien y sont rassemblées :

destinateur
rigueur morale
honnêteté

objet
bon fonctionnement
d'ING

destinataire
ING

quête

opposants
presse néerlandaise
rumeurs anonymes

sujet
Scherpenhuijsen Rom

adjuvants
dirigeant de la
Banque (témoin)
quotidien financier
(NRC)

C. Place du mot "rumeur"

Le terme "rumeur" apparaît uniquement en légende de la photo centrale. Il est associé au qualificatif "anonymes" et décliné au pluriel; le tout, mis entre guillemets. Inséré dans une phrase qui souligne la démission et l'écoeurement du personnage, l'expression "des rumeurs anonymes" accentue l'effet de victime.

Nous nous trouvons devant un exemple de "rumeur prégnante". En effet, bien que n'étant pas l'information centrale de l'article, la rumeur se voit attribuer un statut important dans l'article; elle est décrite comme une cause de la situation présente. Les synonymes ou procédés rumoraux qui l'accompagnent accentuent la "situation rumorale".

D. Effets et fonction sociale du mot "rumeur"

Il est à remarquer que la légende (seul lieu où apparaît le terme "rumeur") résume tous les éléments de l'article. On peut se demander toutefois quel est le statut, le sens du terme "rumeurs" dans ce cas. Ne reposent-elles pas sur des pratiques douteuses ? mises au grand jour ? jugées ? N'est-ce pas justement parce qu'elles ont été jugées, payées et que "ces vieilles histoires" ressurgissent que le personnage en ressort encore plus "victime" ?

Ici, l'effet que nous avons appelé "bourreau" est manifeste et insistant dans un "cas type" de rumeur "polémique" : les rumeurs avaient pour fonction de dénoncer des pratiques et identifier des coupables.

E. Métaphores et qualificatifs

Bien que n'étant pas liée aux rumeurs décrites dans le texte, nous voyons surgir en titre la métaphore animalière du "prédateur".

Quant aux attributs du mot "rumeur" lui-même, nous pouvons constater qu'il est décliné au pluriel et que le qualificatif "anonymes" lui a été adjoint; qualificatif que nous avons nommé "redondant" étant donné que l'anonymat est une caractéristique intrinsèque de la rumeur.

Même s'il est redondant, cet attribut n'en est pas moins justifié et efficace : il accentue l'effet bourreau, le "coup bas", le ton dépréciatif largement étayé par des "termes synonymes génériques" : vieilles histoires, pratiques financières douteuses...

Grille de forme : l'écriture rumorale.

"On lui reproche..."

Le journaliste ne prend pas la responsabilité de ses dires. Le "on" suggère qu'il s'agit de la rumeur. Rumeur que le journaliste prend soin d'exclure de son "champ de croyance" en ajoutant :

"...qui remontent à 1977"

Les "..." marquent une certaine distance et la date suggère le ridicule ou la légèreté de cette rumeur ainsi que

"moralement répréhensibles"

qui semble être un reproche très faible comme en témoigne la mise entre guillemets.

Le tout étant situé dans un surtitre, ayant manifestement un rôle de complément informatif du titre.

"Et déjà, l'on entend dans les couloirs des voix s'élever..."

1. Le journaliste ne prend pas la responsabilité de ses dires. Il s'agit bien d'un discours neutralisant, c'est-à-dire qui rapporte des faits sans les assumer.

Ici, nous pensons qu'il s'agit d'un témoignage, c'est-à-dire où le journaliste s'efface totalement pour laisser place à un énonciateur extérieur. Mais cet énonciateur extérieur est, dans ce cas-ci, indéfini et donc tout à fait absent. On peut donc dire que le journaliste ne donne en fait la parole à personne en particulier mais plutôt à la rumeur, à un murmure collectif. Ainsi, non seulement il rejette la responsabilité de ce qu'il avance sur (quelqu'un) d'autre(s) mais cet autre est en outre personne où n'importe qui. Tout peut alors être dit, sans risque puisque le journaliste est doublement masqué (1. Ce n'est pas moi 2. C'est personne et tout le monde).

2. Ce fragment de phrase dégage également un "ton rumorale", c'est-à-dire un ton de confiance, de secret, d'officieux. Cette phrase a donc également un but d'accroche par son côté mystérieux et narratif.

"Dans une lettre, Scherpenhuijsen Rom explique ..."

1. La source que défend le journaliste est vague : une lettre, quelle lettre, datée de quand ?

Le discours est ouvert, il reste flou, vague et chaque lecteur pourra y apporter les réponses qui manquent.

2. Cette source vague est compensée par l'auteur de l'explication : Scherpenhuijsen Rom lui-même. Ici, nous avons droit au témoignage au sens strict, c'est-à-dire que le journaliste s'efface totalement pour laisser place à un énonciateur extérieur et directement concerné.

Comme dans la rumeur orale, le témoin est extrêmement important car il constitue le seul lien entre l'histoire, le récit et la réalité, les faits.

Ici, le journaliste donne la parole au témoin concerné par l'histoire (pourquoi quitte-t-il ING ?) en mettant ses propos en évidence par le procédé très courant de l'italique.

3. Le terme "explique" donne au papier un caractère rationnel et objectif.

"La presse néerlandaise a récemment révélé..."

1. Une fois de plus, le journaliste avance des propos par le biais d'autres personnes. Ici, la source se trouve être un confrère. Double crédibilité puisque la presse est crédible et qu'il s'agit de la presse néerlandaise, c'est-à-dire proche de l'événement. Il s'agit donc bien d'un discours rapporté.

2. Le verbe "révéler" contribue à construire un "ton rumorale" ayant un rôle d'accroche. Le lecteur est attiré par ce ton de confiance, de scoop, de secret.

"Rumeurs anonymes"

1. Les mots "rumeurs" et "anonymes" ainsi que la mise entre guillemets apportent au ton rumorale une nouvelle ampleur. La redondance des deux termes accentue l'effet escompté et la mise entre guillemets apporte une mise en évidence de ces rumeurs dont le contenu n'est jamais clairement défini. Il s'agit d'un fourre-tout, responsable de la démission du patron d'ING => discours qui accroche.

2. La mise entre guillemets a également une autre fonction : celle de prendre distance vis-à-vis du contenu et du bien-fondé de ces rumeurs. Ainsi, en prenant cette distance, le journaliste rationalise et rend son article plus sérieux.

3. Tout en ne prenant pas la responsabilité de ses propos => discours qui se masque.

4. Il s'agit également d'un discours ouvert puisque le contenu exact de ces "Rumeurs anonymes" n'est pas connu. La place est ainsi laissée à l'interprétation et à la construction du lecteur => discours ouvert.

"Pratiques douteuses"

1. Cet intertitre met en évidence le mystérieux, l'incertain, le secret et renforce ainsi le "ton rumorale" en insinuant, en relayant une partie du contenu des "rumeurs anonymes" => discours qui accroche.

2. Cet intertitre constitue également un discours ouvert car il introduit l'incertitude, le doute. L'ambiguïté est présente et chaque lecteur peut construire du sens à partir de ces propos.

"... dit-on par ailleurs"

1. On peut se demander qui est (sont) cette (ces) personne(s) qui lave(nt) le patron d'ING de tout soupçon => discours qui se masque.

"C'est un homme d'une très grande rigueur morale"

1. A nouveau, qui parle ? Il s'agit d'une phrase en italique. Est-ce la fin de l'allocution de "un dirigeant de la banque" ?

Est-ce plutôt "dit-on par ailleurs" qui parle et dans ce dernier cas pourquoi cette scission dans le texte effectuée par la mise en italique ?
=> discours qui se masque.

"Indique-t-on à Amsterdam"

1. Le journaliste sous-entend qu'il s'agit ici de responsable(s) d'ING mais rien n'est moins clair et cette source demeure bien imprécise. Cette formule est similaire au fameux "on m'a dit que", "un ami d'un ami m'a dit que" de la rumeur orale.

Le journaliste se masque derrière ses sources qui d'ailleurs se multiplient en fin d'article. En effet, ce dernier paragraphe comprend trois sources différentes :

- indique-t-on à Amsterdam
- dit-on chez ING
- A la BBL

On peut ici parler de "cascades de sources", si l'on reprend l'expression de FREUND⁹⁰.

Enfin, la signature incluant un journaliste d'Amsterdam a pour objectif d'augmenter la crédibilité des propos tenus dans l'article.

CONCLUSIONS

Le premier enseignement que l'on peut tirer de cette analyse est évidemment l'importance de la place laissée par la presse à la rumeur. Notre question de départ : "la rumeur est-elle présente dans la presse ?" trouve sa réponse à la fois dans l'analyse de contenu et dans l'analyse de forme.

En effet, outre sa représentativité en nombre dans notre corpus, nous avons vu combien la rumeur est présente dans tous les secteurs d'activité, avec une préférence pour l'économique et le politique, probable reflet de l'importance croissante de ces domaines dans les médias. Ainsi, la rumeur, comme composante incontournable du réel, suivrait-elle les progressions de nos moyens de communication ?... Ou, en d'autres termes, quand notre monde se dit, quand il exprime ses "tracas" quotidiens, la rumeur y a part pleine.

Cette découverte de la rumeur comme un acteur de la scène médiatique atteste d'une double présence de cette dernière : une présence visuelle (la rumeur est dite, écrite) et une présence stylistique (la rumeur n'est pas écrite mais l'on se sert de son langage pour dire l'information).

Nous entrons d'emblée dans notre seconde question : "comment la rumeur est-elle dite ?". Il en ressort que la presse véhicule une grande richesse de sens sur la rumeur. En effet, quand elle est dite, la rumeur participe à cette macro-conversation sur les faits et gestes du monde : en amont, en aval ou au cœur même de l'événement, elle commente, se présente comme une cause ou une explication, parfois même une consé-

quence. Elle est pourtant absente de la stupeur, de l'instantané d'une catastrophe qui coupe le souffle; c'est alors davantage une écriture rumorale qui lui sera préférée, une façon d'informer sans certitude, qui contient des rumeurs en puissance.

Au-delà de son rapport à l'aspect factuel de l'information, la rumeur est un sujet sur lequel on parle, on méta-communique comme elle peut aussi être utilisée en guise de simple mot de vocabulaire périphérique ou de terme dont on use pour créer un effet. Si la prononciation du mot "rumeur" provoque des effets, la presse lui attribue, en revanche, bien des effets à elle aussi : ces derniers sont majoritairement teintés de noirceur. De la même façon lorsqu'elle est qualifiée, la rumeur n'est jamais flattée mais juste décrite ou dépréciée.

Ce survol rapide de notre matière renforce la perception variée et un peu disparate de la rumeur. Celle-ci puise son sens dans la multiplicité et dans la variété.

LA RUMEUR ET LES JOURNALISTES

Il est temps, à ce stade, de compléter nos propos et nos analyses par le témoignage de l'interlocuteur principal en matière de presse, du "faiseur" ou "défaiseur" de rumeurs médiatisées : le journaliste. Celui-ci peut en effet porter un autre regard sur le phénomène d'insertion de rumeurs dans la presse. Cette vision particulière nous est indispensable pour cerner un tant soit peu notre objet sous ses différentes facettes.

Pour ce faire, nous avons choisi de recueillir d'une part, les témoignages des deux représentants des journaux choisis pour notre corpus : Yves CAVALIER (LLB) représentant Pierre LOPPE (rédacteur en chef de La Libre Entreprise) et Guy DUPLAT (rédacteur en chef du "Soir"). Et d'autre part, nous avons complété notre approche par la rencontre de deux journalistes spécialisés dans le domaine économique, Yves CAVALIER toujours et Marc VANESSE afin d'évaluer l'étendue de la spécificité de la rumeur économique, financière et monétaire.

Ensuite, nous avons rencontré Jean-François DUMONT (journaliste à LLB) qui s'intéresse particulièrement aux rumeurs dans la presse.

Enfin, nous avons également posé le choix d'interviewer un journaliste appartenant au média télévisuel et ce pour deux raisons. Premièrement, en raison de son intérêt pour le domaine économique et ensuite parce qu'il a réalisé une émission télévisée en 1993 sur la rumeur. Il s'agit d'André LERUTH et de son magazine "Faits divers". En effet, au départ du thème des incendies de fermes de la région brunoise, le reportage a débouché sur le traitement des rumeurs qui circulaient autour de ces faits.

D'un point de vue méthodologique, nous avons donné la priorité à la démarche de semi-directivité. Nous désirions en effet que chaque journaliste puisse s'exprimer en toute liberté sur les aspects de la problématique qui l'interpellaient le plus tout en gardant à l'esprit toute une série de questions qu'il nous fallait aborder.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous tenons à remercier vivement l'ensemble de ces journalistes pour leur témoignage et leur agréable collaboration.

Enfin, une dernière remarque liminaire facilitera la lecture de cet article. Nous avons volontairement laissé la parole aux journalistes. Ceci doit nous permettre de nous

imprégner à la fois des conditions multiples de travail dans lesquelles ils évoluent et exercent leur métier et également de l'esprit, la position de chacun face à la rumeur, la déontologie développée. Ainsi, seuls les passages inscrits en italique sont des réflexions émanant du chercheur tandis que le texte proprement dit est une réécriture des témoignages des journalistes rencontrés.

La rumeur est tout d'abord définie comme ce **bruit qui court**, cette information rampante que le journaliste traque dans les bars et autres endroits "à bruits". Le professionnel de l'information ne peut nier cette rumeur puisqu'elle existe, puisqu'elle est là.

A ce stade, il faut bien noter combien la **relation entre le journaliste et sa source**, la personne interviewée, combien cette relation est spécifique. D'une part, le journaliste "provoque" la confiance; il est à l'affût de toute information et tout particulièrement de la révélation la plus stupéfiante. C'est le volet "recherche du scoop" de son métier. D'autre part, la source va tenter d'utiliser le journaliste et son média à des fins stratégiques : lui glisser un sous-entendu, induire son jugement, parler de soi. C'est une relation terriblement inter-subjective qui se noue entre les deux protagonistes. L'un des journalistes interrogés parle même au sujet de cette relation de para-communication : parenthèses, sous-entendus ou gestes équivoques comme ce "tuer du nez", une mimique qui consiste à hausser le nez et, sans rien dire, en dire en fait beaucoup (de mal le-plus souvent) sur une personne ou une entreprise dont il est question.

De plus, cette relation est teintée de la **confiance** que le journaliste accorde à sa source (fiabilité des contenus informationnels qu'elle lui a transmis dans le passé, statut de l'informateur, etc.) et du **climat** d'intimité d'une relation à laquelle on s'acharne à conserver quelque discrétion.

Cette subjectivité, cette confiance et ce climat constituent un terrain forcément propice au développement de la rumeur.

L'analogie est marquante avec la rumeur traditionnelle, celle du bruit qui court. Un informateur qui veut parler de lui, qui veut séduire et attirer l'attention par le secret qu'il recèle et qu'il va révéler à son confident, qui, lui, ne cherche qu'à se laisser séduire, qu'à se laisser surprendre tant par l'information elle-même que par son aspect de révélation. Le tout baignant dans une relation de confiance et de secret telle que ce qui est chuchoté va être cru, ... et répété !

Par la suite, en rentrant à la rédaction et en découvrant que la rumeur se caractérise par une impossibilité ou du moins une difficulté d'en vérifier la véracité, le journaliste devient plus suspicieux et circonspect. Il définit alors la rumeur comme une **information que l'on ne peut ni infirmer, ni confirmer pendant un certain laps de temps**.

Or, le journaliste n'accordera le statut d'information à la rumeur que lorsque celle-ci aura été confirmée. En effet, la **déontologie** professionnelle des journalistes leur interdit de se laisser aller à diffuser des informations qu'ils n'ont pu vérifier. C'est le double et désormais classique rempart derrière lequel s'abrite la profession : la qualité des sources d'une part et le recoupement de celles-ci d'autre part. La responsabilité est partagée en outre entre le journaliste et son rédacteur en chef. Ce qui se révèle d'au-

tant plus important que l'information diffusée est délicate ou risque d'avoir un impact important.

De plus, le journaliste sait ou pressent quel peut être l'**impact**, parfois important ou dramatique, que peut avoir la diffusion de l'information dont il dispose. Pour certains journalistes interrogés, cet impact est d'autant plus grand qu'il concerne les intérêts d'une entreprise ou d'un titre sur le marché boursier, où beaucoup d'argent est en jeu. Pour d'autres, il y a lieu d'être d'autant plus attentif aux effets d'une diffusion que ceux-ci risquent d'atteindre une personne pauvre ou démunie. Nuances dans les appréciations donc, mais dans les deux cas, cette conscience de l'impact potentiel et donc de l'importance primordiale de vérifier la véracité de l'information médiatisée.

Le problème est que **cette vérification est extrêmement difficile**, a fortiori dans le domaine économique et ce, pour diverses raisons :

- Les informations circulent à une vitesse effrénée et qui ne cesse de croître encore. La valeur de la nouvelle réside justement dans sa nouveauté. Perdre trop de temps en vérifications et recoupements revient à perdre son information.
- La concurrence entre les journalistes et les médias encourage chacun à diffuser l'information au plus tôt, sans quoi son rival s'en chargera et en retirera tout le bénéfice.
- L'accroissement exponentiel de la quantité d'informations à vérifier et à approfondir réduit sensiblement le temps et l'énergie que le journaliste peut consacrer à chacune d'elles.
- Le recoupement d'une source avec des faits bien établis est possible. Toutefois, il ne peut parfois se réaliser qu'au travers d'autres discours plus ou moins officiels, plus ou moins fiables, eux-mêmes biaisés par d'autres relations, d'autres subjectivités, d'autres intérêts.
- Vérifier une source, c'est la mettre en doute. Dans certains milieux très fermés, tenter de vérifier une source est quasi impossible soit parce que la source est unique, soit parce que le risque est trop grand de la perdre en la mettant en cause.
- En matière économique et financière particulièrement, l'information coule à flots lorsque tout va bien, lorsqu'il s'agit de donner une image aussi positive que possible de l'entreprise par exemple. Par contre, en situation de crise, toutes les bouches se taisent et la source d'information se tarit. Ce black-out vise à étouffer la rumeur qui couve, mais en réalité, elle n'a de cesse de l'activer comme on activerait des brindilles échauffées pour qu'elles s'enflamment.
- Enfin, et cette dernière condition est totalement généralisable à tout quotidien d'information : il faut "boucler" le journal en fin d'après-midi. Toute information nouvelle, toute vérification arrivant un peu tard ne trouve plus sa place. Cette condition de travail des journalistes implique de nombreuses pratiques conduisant parfois à faire apparaître dans nos journaux des rumeurs que nos journalistes ont ensuite vérifiées. Ils ne disposent pas de moyens pour enrayer cette information lancée si, plus tard, elle se révèle sans fondement. En effet, un journal, cela ne se prépare pas en quelques minutes, il faut penser à la mise en page, à la recherche de photographies, à la rédaction des articles, etc. Une fois l'information lancée sur ordinateur (surtout s'il s'agit d'une information attendue, incroyable ou ayant un impact important), il est impossible de faire

marche-arrière : la machine médiatique est amorcée.

A l'égard de ce que nous avons appelé "l'écriture rumorale", les journalistes rencontrés émettent des avis partagés.

Pour d'aucuns, il n'est **pas question d'y avoir recours** car il ne s'agit là que d'une manière d'habiller une information mal vérifiée et le travail du journaliste est justement de ne diffuser que des informations vérifiées. En ce sens, l'écriture rumorale agit comme une protection à l'égard de toute accusation ultérieure de lecteur, mais aussi comme une protection du journaliste lui-même à l'égard de ses propres doutes. L'émetteur de messages médiatisés redevient par là un simple maillon interrogatif et subjectif de la chaîne de la communication, mais il reste malgré tout un maillon très différent puisqu'il répercute le message d'une façon exponentielle dans sa diffusion, instantanée dans sa temporalité et accréditive par son statut ("C'est vrai puisque je l'ai lu dans le journal").

D'autres, sans doute plus modestes, reconnaissent ne pas pouvoir tout vérifier à cent pour cent. En conséquence, ils mettent le lecteur en garde en utilisant les procédés classiques d'écriture que sont les conditionnels, les ponctuations interrogatives, etc. Ainsi averti, **le lecteur partage avec le journaliste la responsabilité de croire ou de nier** l'information en cause.

Ici aussi, une analogie est découverte avec la rumeur traditionnelle. En effet, face à la rumeur, le journaliste qui construit son récit sur base de précautions, d'avertissements, ce que nous avons appelé "l'écriture rumorale" ne s'éloigne pas tellement des modalités habituelles du bouche-à-oreille. Que l'on songe un instant au "Je ne sais si c'est vrai, mais...", aux "Il paraît que...", ou autres "On m'a dit que...". Ne sont-ce pas là autant de mises en formes que l'on peut aisément rapprocher de la construction journalistique rumorale.

Notons encore qu'ici également, le paradoxe se prolonge : une écriture qui est voulue au départ par l'émetteur comme une précaution, comme une invitation à demeurer circonspect se transforme aisément dans le chef du récepteur en accroche, en annonce d'un propos que l'on imagine déjà sulfureux. Par la presse comme par le bouche-à-oreille, un "Je ne sais si c'est vrai mais..." encourage davantage à dresser l'oreille en quête de révélations qu'à mettre en cause la véracité de l'information. Une fois de plus, de l'interaction émetteur-récepteur naît un phénomène paradoxal sans doute typique de la rumeur.

Sur le plan des choix rédactionnels, les journalistes rencontrés nous affirment refuser l'utilisation de la rumeur comme technique d'accroche. Ils sont cependant conscients de l'intérêt des lecteurs pour les rubriques "à potins". Puisque le média est également un produit à commercialiser auprès d'une clientèle, ces rubriques sont donc maintenues.

Ce raisonnement ambigu a amené l'un de nos interlocuteurs à nous affirmer, sans rire, que dans la rubrique en question de son média, on insérait uniquement les "bruits vrais" !

Le phénomène rumeur vient sans conteste de donner naissance à un paradoxe de plus.

En matière économique et financière, la rumeur occupe une place tout à fait particulière parce que l'information y occupe une place tout à fait particulière.

En effet, ces domaines d'activité sont très étroitement liés à la circulation de l'information. Avant de "jouer" avec les mouvements d'argent ou de titres, avant de concevoir une installation industrielle ou un montage financier, les opérateurs économiques se préoccupent surtout de "savoir" car, pour eux, ce savoir constitue un atout, une condition sine qua non, de l'action à entreprendre.

Le fonctionnement de la bourse en est sans conteste l'exemple le plus éloquent. Il suffit de se pencher un seul instant par dessus la corbeille pour apprécier à souhait ce qui circule, c'est l'information : des paroles bien sûres, mais également des cris, des gestes, des mimiques, des petits bouts de papier, etc.

De façon plus précise, nous noterons que ce n'est pas l'information en tant que telle qui est précieuse, mais bien ce qu'elle permet en termes d'action. En ce sens, l'acteur se soucie de disposer le plus vite possible de l'information la plus pertinente qui soit. C'est cette avidité d'informations qui permet, voire qui suscite l'émergence de la rumeur. Cherchant la primeur, l'exclusivité de l'information, l'opérateur financier devient particulièrement perméable à celle-là.

La rumeur peut donc s'y développer d'une façon tout spécialement insidieuse : si l'information rumorale est très "probable", c'est-à-dire si elle converge avec d'autres informations que l'opérateur a pu vérifier antérieurement, avec son raisonnement logique, elle sera volontiers assimilée à une information "tout court". Par contre, si son caractère hautement "improbable" suscite la perplexité et la suspicion de l'opérateur quant à son fondement, elle éveille dans le même temps son plus vif intérêt. En effet, plus cette "information" est improbable, plus le "coup" financier potentiellement réalisable se révèle prometteur. Ainsi, en même temps, la rumeur provoque la suspicion et l'intérêt de l'opérateur financier, générant tout à la fois le doute et l'envie de croire.

Le phénomène rumorale met violemment en évidence toute la logique du principe boursier, lequel repose justement sur ce savoir incertain.

Nous ne pouvons manquer de noter au passage combien l'espace boursier cristallise la double acception du mot "rumeur" : brauhaha, ronronnement sourd et incompréhensible d'une foule d'un côté et information non vérifiable à un moment donné de l'autre.

De plus, retenons l'expression "information douteuse" comme particulièrement interpellante lorsqu'elle s'applique à la rumeur, évoquant simultanément une information dont on doute (ou dont on devrait douter) et le caractère plus ou moins sulfureux du contenu qu'elle renferme.

Les journalistes interrogés nous confirment qu'il en va de même en ce qui concerne la presse économique : en plus d'être un lecteur comme tous les autres, c'est-à-dire un lecteur sensible à l'exceptionnel, au sensationnel, le lecteur de la presse économique ou des rubriques "économie & finances" de la presse généraliste est soucieux d'une information d'autant plus porteuse d'intérêt (parfois au sens financier du terme) qu'elle est porteuse d'incertitude et d'improbabilité.

Pour les décideurs économiques comme pour les cambistes, "savoir, c'est pouvoir" ainsi que l'exprime la formule lapidaire.

Si l'on délaisse le lecteur pour s'intéresser à l'émetteur du message, on repère immédiatement qu'un phénomène identique est en action : une bonne partie de l'informa-

tion économique ou financière que le journaliste diffuse n'a réellement de sens que si elle précède les événements, que si elle les anticipe et donc, elle prend sa valeur lorsqu'elle n'est pas encore vérifiée par les faits.

Le journaliste économique et financier est avant tout journaliste. Son mode de travail partage les caractéristiques de son confrère généraliste. Il partage aussi avec lui un souci de l'information exclusive, le "scoop". Toutefois, par sa spécialisation dans ces matières, il double ce souci d'un besoin d'anticipation typique du domaine.

Comme pour le lecteur, l'émetteur du message en matière économique et financière est donc encore plus sensible, plus "sujet" à la rumeur que le sont déjà les lecteurs et émetteurs "généralistes".

Cette caractéristique "a fortiori" étant étroitement liée au fonctionnement du domaine abordé par l'un et l'autre.

Les informations factuelles sont certes importantes pour poser un diagnostic opérationnel en matière économique et financière. Les rapports, compte rendus et autres analyses ex post permettent d'étayer le raisonnement. Pourtant, en économie comme en finance, l'important est de savoir AVANT les faits parce que l'important est d'anticiper les événements. L'information ex ante se révèle donc tout spécialement précieuse. C'est en recherchant cette information ex ante que le journaliste, tout vigilant soit-il, s'expose, se rend perméable à la diffusion de la rumeur.

Si l'on pousse ce raisonnement à sa limite, on finit ainsi par assimiler toute information économique et financière réellement pertinente (et donc ex ante et exclusive, par conséquent invérifiable) à une rumeur. L'information dont on peut garantir qu'elle n'est pas une rumeur perdant sa valeur d'anticipation.

L'un des journalistes que nous avons rencontrés nous a toutefois précisé que tout immatérielle qu'elle soit (exemple : la valeur d'une action), l'information économique n'en demeure pas moins ancrée à des considérations bien réelles telles que le prix à payer pour l'acheter et, plus indirectement il est vrai, à des critères très matériels quant à eux comme : la santé d'une entreprise, ses carnets de commande, les perspectives conjoncturelles, etc.

En outre, si l'information ne peut pas être réellement vérifiée, elle dispose cependant d'un certain degré de plausibilité, de vraisemblance, de probabilité et finalement de crédibilité nécessaire à ce qu'elle soit prise en considération par certains (et par le journaliste en premier ressort) à un moment donné.

Mais malgré cette liaison au réel, ce même journaliste nous a pourtant confirmé que 99% d'une cotation boursière étaient déterminés par la rumeur en raison des critères d'anticipation que nous évoquions ci-avant.

Ce que nous venons de noter quant au "savoir rumorale", dont on ne peut assurer la véracité ni garantir le fondement et qui pourtant est le **savoir pertinent**, est tout aussi vrai en ce qui concerne l'action qui est posée conséquemment à ce savoir. Il importe peu, à la limite, qu'elle avère ou qu'elle infirme la prévision, l'anticipation. Elle aura eu un impact bien réel pourvu qu'un certain nombre de personnes aient cru à un moment donné au savoir en question.

C'est ce mécanisme qui "explique", si l'on peut s'exprimer ainsi, la plupart des fluctuations souvent inexplicables sur les marchés à court terme tout spécialement.

La prévision, définie comme une anticipation du futur sur base d'un travail d'analyse du passé (ce qui s'est déjà produit auparavant) et du présent (les moyens objectifs dont disposent les acteurs, la stratégie qui guide leurs actions, etc.), repose donc sur une base rationnelle et ce, même si, par définition, elle ne peut pas être vérifiée avant les faits.

La rumeur, pour sa part, repose elle aussi sur un certain mode de raisonnement, mais plus "irrationnel" celui-là, s'appuyant largement sur l'affectif (craintes, appels à l'imaginaire, etc.)

A charge de cette nuance entre prévision et rumeur, l'un de nos témoins note que le marché de l'or est particulièrement lié à l'irrationnel et donc à la rumeur tandis que les marchés à long terme disposent d'un plus grand nombre de référents objectivables et se révèlent donc moins perméables au phénomène rumorale.

A décharge toutefois de son argumentation, il ne peut s'empêcher de noter l'effarante proximité, voire le mélange explosif des facteurs prévisionnels et rumoraux.

Il semble donc qu'en matière économique et financière, rumeur et information voisinent bien davantage que dans d'autres domaines où la nécessaire anticipation liée à l'essence même du fonctionnement financier n'empêche pas autant l'effort de vérification.

L'un de nos témoins privilégiés note que cette proximité rumeur-information se réalise aussi dans d'autres domaines de la communication médiatique. L'exemple qu'il nous propose à l'appui de sa thèse est éloquent : la publicité. De plus en plus souvent, le genre publicitaire, jadis si caractéristique, si typique, prend la forme et le ton de l'information journalistique "objective". Et l'on assiste alors à la parution de "publicopies", d'interviews "promotionnels" et autres "publi-reportages" où les genres publicitaire et journalistique voisinent étrangement, se mélangent même en un mode d'écriture qui n'a plus la rigueur "objectivante" de l'écriture journalistique, mais qui ne s'affiche plus tout à fait, voire plus du tout, comme écriture publicitaire "affichée" au propre comme au figuré.

La confusion des genres crée la confusion tout court dans le chef du récepteur. Il en va de même lorsque la rumeur prend la forme de l'information.

Au terme de ces différentes rencontres, nous pouvons dresser le schéma récapitulatif suivant :

Définition de la rumeur :

1. **Bruit qui court** à l'affût duquel le journaliste se place, dans le cadre d'une relation intersubjective intime entre lui-même et sa source.

2. **Information** que l'on ne peut ni infirmer ni confirmer pendant un certain laps de temps car **vérification difficile**.

Or, la déontologie journalistique implique un choix :



de ce qui n'est pas vérifié

des bruits "vrais"

Ambiguïté

En matière économique et financière, importance de la gestion de l'anticipation, de l'incertitude et de la probabilité.

Gestion de la rumeur plus délicate encore que dans d'autres domaines.

Extrême ambiguïté des notions de

Rumeur ← → **information**

Au fil de la réflexion des journalistes, la rumeur évolue ainsi progressivement du statut de bruit qui court à celui de quasi information.

Conclusions

L'émetteur de messages médiatisés constitue un maillon central dans la chaîne de transmission de rumeurs. En effet, tout en diffusant à grande échelle des données, des informations, des faits, des doutes, des hypothèses, etc., le journaliste ne semble pas utiliser des moyens de détection fondamentalement différents de ceux du lecteur ou de toute personne face à la rumeur. Le principe de vérification a ses limites et, comme nous l'avons vu dans le domaine économique et financier, est parfois tout-à-fait impossible et exclu. La définition de la rumeur elle-même reste floue auprès des journalistes interrogés. Ceux-ci vacillent toujours entre l'idée de véracité/fausseté de la rumeur et, conséquemment, au concept de vérification et l'idée de la rumeur comme moyen particulier de communication, comme canal, comme mode de propagation spécifique.

Néanmoins, les journalistes ne sont pas les seuls acteurs de la diffusion de rumeurs dans la presse. La responsabilité est partagée. Nous en avons parlé, il y a le rédacteur en chef qui constitue, tout en laissant au journaliste la liberté de travailler, un garde-fou, une barrière éventuelle face à l'information trop peu vérifiée concernant des sujets importants et dont l'impact de la divulgation peut être fort puissant. Il y a aussi les journalistes des journaux concurrents qui ont une influence réciproque certaine. Ils s'échangent parfois des informations, mais aussi des interprétations, des hypothèses, etc. Ils avancent ensemble dans la recherche de la Vérité. Parallèlement à cela, il y a toujours la recherche du scoop, l'envie de précéder les collègues. De ces conditions de travail découle parfois ce que l'on pourrait appeler la spirale (J.-F. DUMONT), c'est-à-dire que malgré une insuffisance, voire une absence totale de vérification d'une information, le journaliste ressent une pression, une obligation de rédiger une information, une hypothèse ou une interprétation "parce qu'il ne peut pas ne pas en parler". Pourquoi ? Parce

que les autres en parlent et que le risque, au-delà de celui d'être "à la traîne", consiste à être taxé par le lecteur de cachotier et le secret lui-même, le silence aura pour effet paradoxal d'alimenter ces rumeurs, informations et hypothèses en tout genre.

L'organisation de travail autour de la rédaction d'un journal ainsi que la morcellisation du travail qui en découle sont des éléments qui interviennent de manière importante dans la pratique journalistique tout en restant largement méconnus du grand public. Tout d'abord, il faut savoir que, contrairement à l'information qui peut changer ou varier 24 h/24, le journal quant à lui ferme ses portes et ses rubriques vers 16 heures afin de permettre à la seconde partie du travail de commencer : la mise en page et l'impression. Aussi, le journaliste qui a encore des choses à dire ou à contre-dire après cette heure, risque fort de s'entendre dire qu'il est trop tard pour modifier le cours des choses.

Il semble donc qu'il y ait une heure pour la vérification et une heure pour la publication. Ce qui ne correspond évidemment guère à la réalité des événements. La vie ne s'arrête pas à 16 heures et le rythme des machines à presse est arbitraire.

Ainsi, l'organisation du travail d'un journal constitue un facteur important de diffusion de rumeurs dans la presse.

Nous devons encore souligner un autre élément atténuant la responsabilité du journaliste face aux rumeurs dans la presse : la morcellisation du travail journalistique.

En effet, le journaliste n'est pas le seul responsable de son article.

Le rédacteur en chef peut également entrer en jeu et partager cette responsabilité.

Dans les quotidiens où il y a une forte décentralisation régionale, les titres peuvent être rédigés de manière centralisée, c'est-à-dire que ceux-ci émanent non pas des journalistes régionaux qui sont à la base de l'article mais bien par des journalistes ou le rédacteur en chef de la "maison-mère".

Malgré tout, le journaliste peut développer une certaine politique que l'on pourrait presque qualifier d'éthique et qui consiste à **rendre une certaine liberté au lecteur**. Il s'agit de poser des balises permettant au lecteur d'entamer le tri avec ce qu'il pourra rassembler de discernement et de raisonnement. La pose de ces balises est perçue par les journalistes rencontrés comme le souci de rendre une certaine liberté au lecteur (raisonnement, choix, etc.) et de lui donner un certain nombre de moyens et d'outils afin qu'il puisse non seulement jouir de cette liberté, mais aussi l'exercer concrètement (arguments, mises en garde, avertissements etc.).

Ces outils sont par exemple l'effort du journaliste de remettre l'informationumorale dans son contexte explicatif, tant quant à son contenu que quant à sa forme. Pour le contenu par exemple, le journaliste peut resituer l'événement qui fait l'objet de la rumeur parmi d'autres événements semblables ou opposés ou encore dans le courant historique ou stratégique dans lequel il s'inscrit. Sur le plan de la forme, il précisera qu'il s'agit pour l'heure d'une rumeur, pourquoi c'est une rumeur, quels éléments lui font encore défaut pour qu'elle acquière le statut d'information, pourquoi elle possède toutefois un caractère de plausibilité, etc.